Avril 2022

Guide d'utilisation – outil TIC
Intégration dans ARCAnH 2021

En jaune dans le texte : les nouveautés 2021

1 TABLE DES MATIERES

2 Introduction – les grands principes 4
2.1 TIC pour la campagne 2021 4
2.2 Les grands principes du nouvel outil TIC dans ARCAnH 5
2.3 Les principales étapes du TIC dans ARCAnH 6
2.4 Prérequis à l'utilisation du TIC - paramétrage ARCAnH 6
3 Schéma de synthèse des étapes du TIC 7
4 Support de l'outil 8
5 Etapes préparatoires 8
5.1 Choisir de réaliser LE TIC 8
5.1.1 Description de l'écran de droite 8
5.1.2 Description de l'écran de gauche 10
5.1.3 En cas d'abandon du TIC 12
5.2 Partie « TIC » 12
5.2.1 Les fonctionnalités disponibles 12
5.2.2 Les fichiers d'imports 13
5.3 Déposer les balances comptables 14
5.3.1 Objectif de cette étape 14
5.3.2 Actions à réaliser 14
5.3.3 Périmètre des balances comptables et consignes de saisie 14
5.3.4 L'onglet 1-Balance_comptable 15
5.3.5 L'onglet 2-Balance_comptable_analytique 18
5.3.6 L'onglet 3-Ecarts_BC_BCA 20
5.3.7 Spécificités techniques - Contrôles réalisés lors de l'import de la BC ou de la BCA 21

5.3.8 Cas particulier des comptes des comptes d'achat, de variations de stocks et de consommations (602, 603, 942…) 22
5.3.9 Interactions avec les autres étapes de la phase préparatoire 25
5.4 Normaliser les comptes 26
5.4.1 Objectifs de l'étape 26
5.4.2 Actions à réaliser 26
5.4.3 Descriptif de l'écran de droite à l'ouverture (avant corrections) 27
5.4.4 Règles de gestion appliquées pour la correspondance des comptes de la BCA vers les comptes comptables RTC (Test de conformité) 28
5.4.5 Modifications possibles pour la correspondance automatique des comptes comptables 29
5.4.6 Réaliser la correspondance pour les comptes non conformes 31
5.4.7 Importer les données de l'étape « Normaliser les comptes » 34
5.4.8 Supprimer une ligne de modification 35
5.4.9 Cas particulier des comptes de personnel pour la correspondance des comptes comptables 36
5.4.10 Fin de l'étape - Contrôles des corrections pour la correspondance des comptes comptables 37
5.4.11 Interactions avec les autres étapes de la phase préparatoire 37
5.5 Réaliser la correspondance UF/SA 38
5.5.1 Objectif de cette étape 38
5.5.2 Définition d'une SA REGUL 38
5.5.3 Les règles de gestion des liens UF-SA 39
5.5.4 Descriptif de l'onglet « 5-Corresp_UF_SA » 41
5.5.5 Comment réaliser la correspondance manuelle UF-SA ? 42
5.5.6 Comment importer la correspondance UF-SA 43
5.5.7 Validation de l'étape « Réaliser la correspondance UF-SA » 45
5.5.8 Fin de l'étape « Réaliser la correspondance UF-SA » 46
5.6 Réaliser les retraitements analytiques 47
5.6.1 Objectifs de cette étape 47
5.6.2 Actions à réaliser 47
5.6.3 Descriptif général de l'écran « Retraitements Analytiques » 49
5.6.4 Descriptif de l'onglet « Détail_BCA_SA » : Aide à la réalisation des retraitements analytiques 60

5.6.5 Descriptif de l'onglet « Détail_REGUL» : Aide à la réalisation des retraitements analytiques 60

5.6.6 Comment réaliser des modifications dans l'onglet 6-Retraitement 61

5.6.7 Contrôler les données de l'onglet « 6-Retraitement »..... 66

5.6.8 Déversement des données dans le classeur RTC 68

6 Import CF et TIC dans l'onglet 2-PC du classeur RTC..... 72

7 Import du TIC dans l'onglet 3-SA du classeur RTC..... 72

2 INTRODUCTION – LES GRANDS PRINCIPES

2.1 TIC POUR LA CAMPAGNE 2021

- Le TIC pour la campagne 2021 n'est proposé que pour le RTC
  - Pour le classeur fusionné ou le classeur ENC, l'outil n'est pas opérationnel pour cette campagne

- Les évolutions pour 2021 sont les suivantes :
  - Mise à jour du plan comptable et des règles d'affectation 2021
  - Modification des signes des comptes de remboursements des charges lors du déversement du TIC vers le classeur (pas d'action à faire pour l'utilisateur pour cette évolution)
  - Import possible des données RTC 2019 pour la correspondance UM-SA et la normalisation des comptes

- Des tutoriels sont mis à disposition sur le site de l'ATIH sur la page dédiée https://www.atih.sante.fr/outil-tic
  - Niveau 1 : découverte de l'objectif et des étapes du TIC, **Comment le TIC facilite-t-il la réalisation du RTC ?**
  - Niveau 2 : cas pratique

2.2 LES GRANDS PRINCIPES DU NOUVEL OUTIL TIC DANS ARCANH

En résumé :

- L'outil TIC est un **module d'aide au remplissage du classeur ARCAnH**, qui part des données comptables et analytiques des établissements.
- Il permet de **réaliser directement dans le logiciel ARCAnH, des étapes réalisées habituellement par l'établissement hors de l'outil via plusieurs fichiers excel**, *(correspondance des comptes ES avec RTC, UF-SA, corrections analytiques pour coller aux règles d'affectation du RTC…)*

Les objectifs du nouvel outil sont :

- De conserver les points forts du précédent TIC :
  - Faciliter la réalisation du RTC **à partir des données brutes de l'établissement** *(balance comptable, balance comptable analytique extraites des SI sans modification)*
  - Tracer toutes les modifications réalisées sur les données brutes
  - **Guider l'utilisateur de façon pédagogique** pour avancer simplement dans les étapes préliminaires de la comptabilité analytique hospitalière (CAH)

- D'**intégrer le déversement des données du TIC vers 2-PC et 3-SA**

- **De constituer un historique téléchargeable sur la plateforme e-RTC à la campagne suivante** *(correspondance UF-SA, normaliser les comptes)*

- **D'utiliser directement les documents de référence publiés par l'ATIH**, via le logiciel : *la liste des sections d'analyses, le plan comptable et les règles d'affectation*

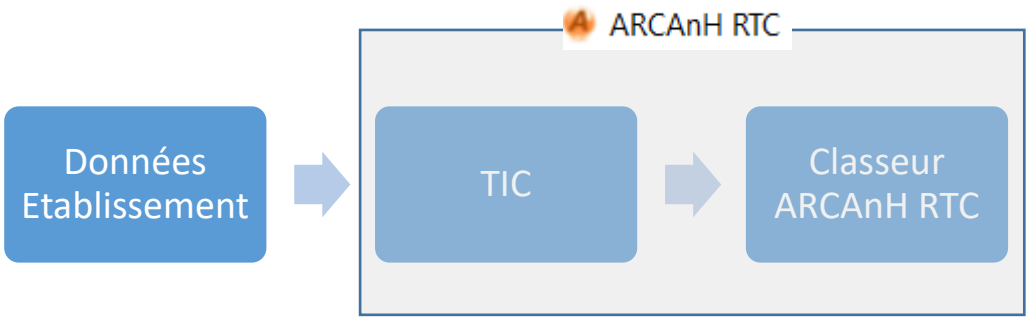

2.3 LES PRINCIPALES ETAPES DU TIC DANS ARCANH

Ainsi, les traitements de données, actuellement réalisés dans le TIC, sont intégrés au logiciel ARCAnH RTC. Une fois que toutes les nouvelles étapes sont réalisées avec succès**, les données pourront venir se déverser dans les onglets actuels du RTC, 2-PC et 3-SA**, sans construire de fichier d'import.

Dans la partie paramétrage d'ARCAnH, au niveau de l'écran « Identification », une rubrique dédiée au TIC permet de choisir de réaliser le TIC ou non.

Le choix d'activer cette rubrique donne accès à :

- Dans la partie paramétrage : un menu spécifique dans ARCAnH « TIC », situé au-dessus du bloc « Traitements RTC »
- Des onglets spécifiques par étape du TIC

Le menu spécifique « TIC » comporte les étapes supplémentaires qui consistent à :

- Déposer ses balances comptables
- Normaliser ses comptes (*et tracer les modifications apportées*)
- Réaliser sa correspondance UF-SA
- Réaliser ses derniers retraitements analytiques (*et tracer les modifications apportées*)

De façon générale, l'utilisateur peut saisir et/ou **importer les données pour chaque étape, même au format Excel.**

L'avancée de la réalisation de ces étapes est affichée par des balises de couleur dans le logiciel (rouge, jaune, vert) afin que l'établissement visualise sa progression dans le processus.

2.4 PREREQUIS A L'UTILISATION DU TIC - PARAMETRAGE ARCANH

Avant de réaliser ses phases préparatoires, l'établissement doit réaliser son paramétrage en sections analytiques, même a minima.

Le découpage analytique, réalisé dans la phase de paramétrage actuelle, est applicable aux onglets RTC ainsi qu'à l'onglet supplémentaire.

L'établissement a la possibilité de modifier le découpage et les retraitements tout au long du processus.

3 SCHEMA DE SYNTHESE DES ETAPES DU TIC

Les étapes du TIC intégrées au logiciel ARCAnH sont synthétisées ci-dessous :

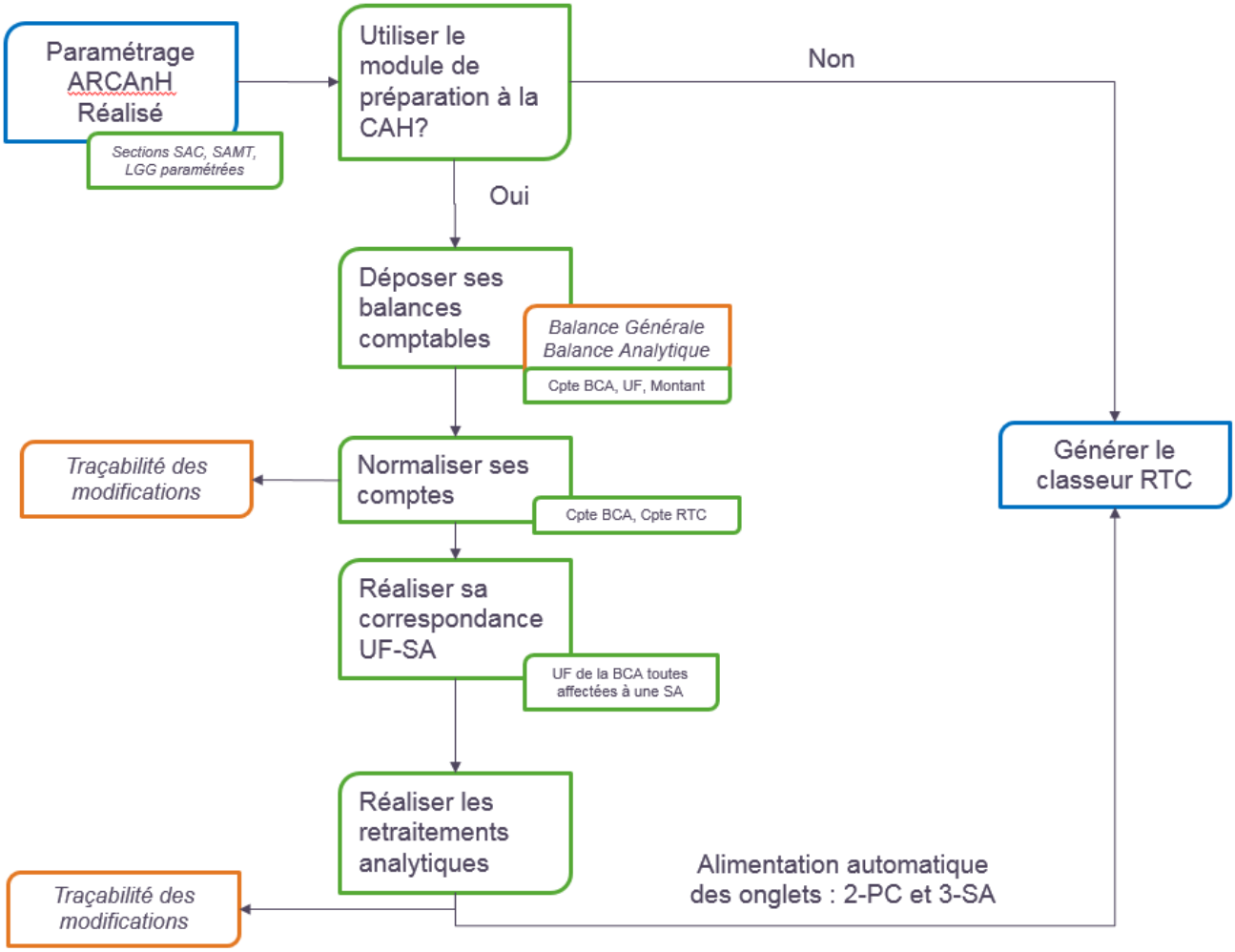

4 SUPPORT DE L'OUTIL

Toutes vos questions sur AGORA>Retraitement comptable>TIC 2019

5 ETAPES PREPARATOIRES

5.1 CHOISIR DE REALISER LE TIC

5.1.1 Description de l'écran de droite

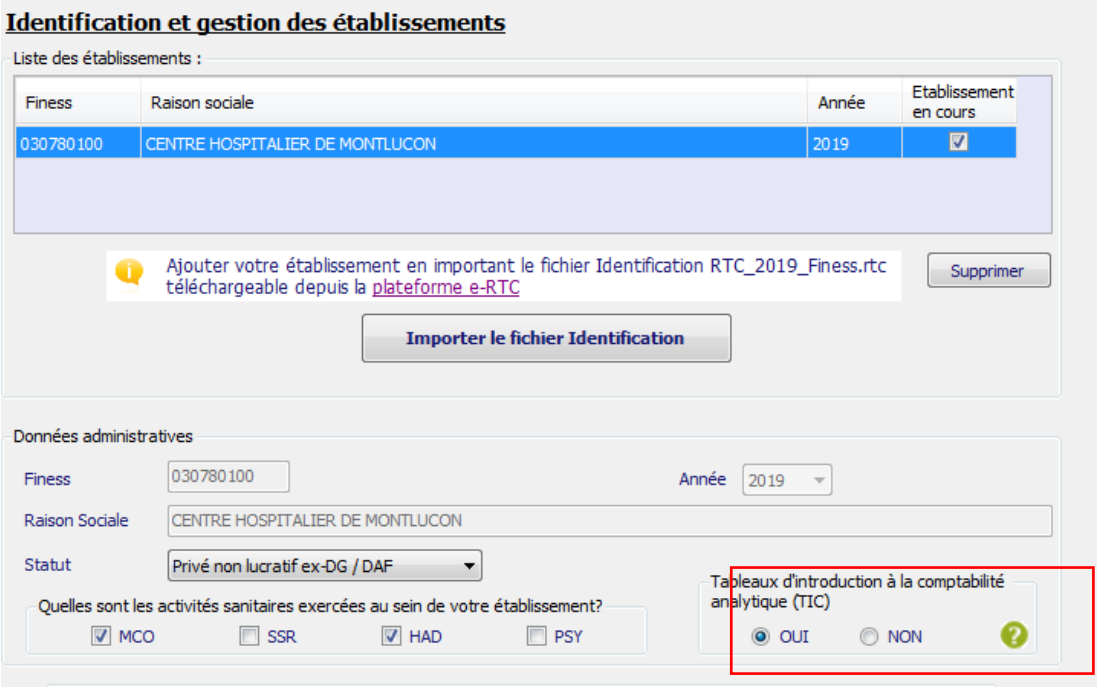

- Si la case « Non » est cochée, l'établissement à accès à ARCAnH sans modification. Tous les items de la rubrique « TIC » sont grisés.
- Si la case « Oui » est cochée, les rubriques du chapitre « TIC » sont dégrisées. Les étapes complémentaires apparaissent dans le menu de gauche de l'outil ARCAnH RTC (cf.ci-dessous)

- Quand on clique sur le « ? », un pop-up s'affiche pour expliquer à quoi sert ces étapes avec le message suivant :

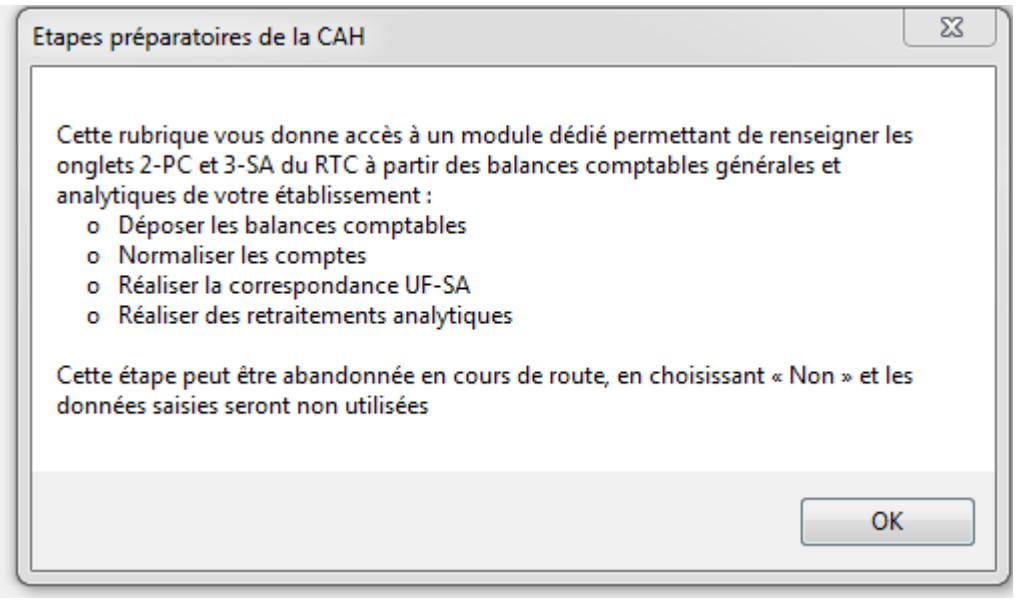
Etapes préparatoires de la CAH
Cette rubrique vous donne accès à un module dédié permettant de renseigner les onglets 2-PC et 3-SA du RTC à partir des balances comptables générales et analytiques de votre établissement :
o Déposer les balances comptables
o Normaliser les comptes
o Réaliser la correspondance UF-SA
o Réaliser des retraitements analytiques
Cette étape peut être abandonnée en cours de route, en choisissant « Non » et les données saisies seront non utilisées
OK

5.1.2 Description de l'écran de gauche

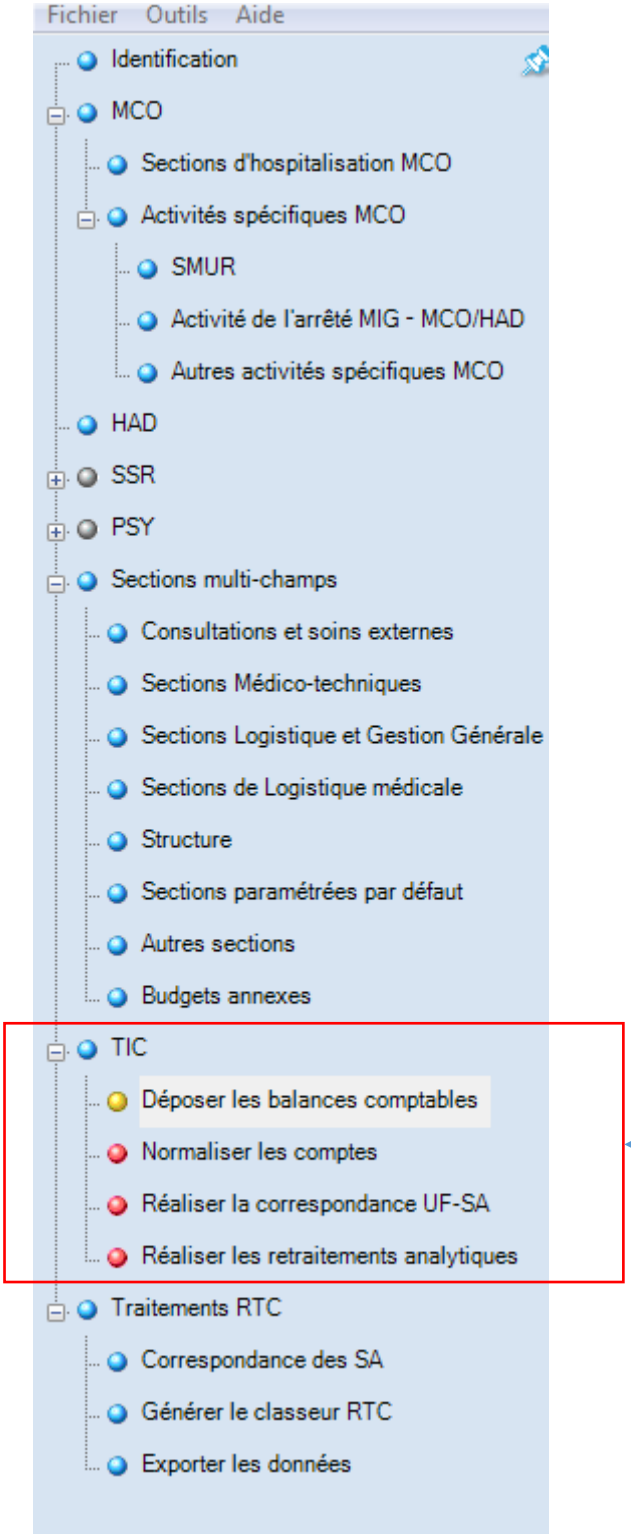

Grisé, si l'utilisateur a coché « Non » à la question « Souhaitez-vous réaliser les étapes préparatoires de la CAH ? »

Devant chaque item, une balise sera ajoutée. Elle prendra la couleur :

- **Orange** : étape disponible mais pas encore non réalisée ou à refaire
- **Vert :** étape finalisée
- **Rouge** : étape non disponible (à réaliser après les autres étapes)
- **Gris** : Etape non disponible car l'utilisateur n'a pas choisi de réaliser la phase préparatoire à la CAH

A l'ouverture du logiciel, après avoir choisi de réaliser le TIC:

- Seule la balise « Déposer les balances comptables » est en jaune à l'ouverture du logiciel.
- Les balises sont rouges pour « Normaliser les comptes », « Réaliser la correspondance UF-SA » et « Réaliser les retraitements comptables »

Si une étape est en rouge et que l'utilisateur clique dessus, un pop-up indique selon les écrans « Etape indisponible »
Ex :

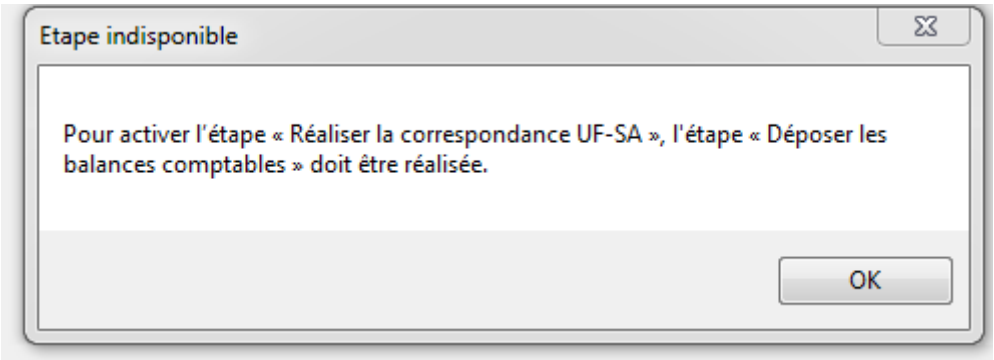

5.1.3 En cas d'abandon du TIC

Si l'établissement commence ces étapes et que finalement, il souhaite abandonner en cours de route, il doit revenir à l'étape « Identification » et cliquer sur TIC > Non.

A noter que les données déjà saisies sont sauvegardées par le logiciel et récupérées si l'établissement clique à nouveau sur TIC> Oui.

5.2 PARTIE « TIC »

5.2.1 Les fonctionnalités disponibles

A chaque étape du TIC, des boutons identiques sont disponibles en haut l'écran de droite

: Permet d'agrandir ou de réduire l'affichage

: Permet de figer les volets de l'écran de droite

: Permet d'effacer toutes les données et de réinitialiser l'étape en cours

: Permet d'exporter un fichier Excel avec les données de l'étape en cours et celles des étapes réalisées précédentes

: Permet de sauvegarder les saisies réalisées dans l'étape

: Permet d'avoir un descriptif sur l'objectif de l'étape, les actions à réaliser et les éventuels formats d'import.

5.2.2 Les fichiers d'imports

Le logiciel accepte les fichiers « txt », « csv », **ainsi que les fichiers EXCEL en « xlsx ».**

Attention, dans le cas où le fichier à importer est **au format « xlsx » :**

- Seul le premier onglet est importé
- Il est possible d'importer un fichier avec une ligne d'en-tête, à condition de bien cocher la case « Fichier avec entête » avant d'importer.

Une fois l'import réalisé :

- **S'il y a une erreur bloquante ou non bloquante :**
  - Un pop-up indique que des erreurs bloquantes ont été détectées

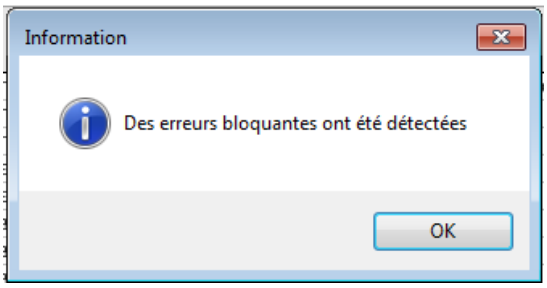

  - Un rapport d'erreur s'ouvre avec deux parties « Liste des erreurs » et « Synthèse des erreurs »

: Permet de télécharger le détail du rapport d'erreur au format csv

- **S'il n'y a pas d'erreur :** un pop-up indique

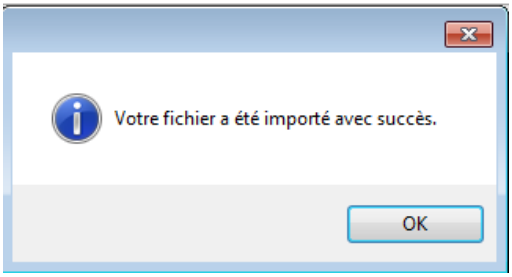

5.3 DEPOSER LES BALANCES COMPTABLES

5.3.1 Objectif de cette étape

Cette étape contient 3 onglets qui permettent :

- Déposer une balance comptable (BC)
- Déposer une balance comptable analytique (BCA)
- Vérifier les écarts entre la BC et la BCA: les montants par compte doivent être identiques entre la BC et la BCA, à l'exception des achats, variations de stocks et consommations qui sont vérifiées au global

5.3.2 Actions à réaliser

- Saisir ou importer la balance comptable dans l'onglet : 1-Balance_Comptable
- Saisir ou importer la balance comptable analytique dans l'onglet : 2-Balance_Comptable_analytique
- Lancer le contrôle BC et BCA en cliquant sur « Contrôler la BC/BCA »
- Traiter les écarts BC/BCA différents de 0, listés dans l'onglet 3-Ecarts BC_BCA :
    - Pour chaque compte dont le montant de la colonne « Ecart BC/BCA en € » est différent de 0, identifier la source de l'écart :
        - Soit l'écart vient de la BC
            - Corriger le compte concerné dans l'onglet 1_Balance_comptable
            - Cliquer sur « contrôler la BC/et la BCA »
        - Soit l'écart vient de la BCA
            - Corriger le compte concerné dans l'onglet 2_Balance_comptable_analytique
            - Cliquer sur « contrôler la BC/et la BCA »

5.3.3 Périmètre des balances comptables et consignes de saisie

Les balances comptables concernent uniquement **le budget H.**

Les comptes 942 sont acceptés : leur traitement est précisé dans le chapitre 5.3.8.

Tous les comptes en 6, les comptes en 7 et les comptes en 942 sont à mettre dans le même fichier, à saisir en « Débit – Crédit ».

Les signes qui en résultent sont :

- **Les comptes en 6 hors 6XX9 sont à saisir en positif** si débiteur (*Débit> Crédit*)

Ex : 6413 Astreintes 50 000€

- **Les comptes en 6XX9 : sont à saisir en négatif**

Ex : 6419 Remboursement sur salaire -5 000€

- **Les comptes 7 hors 7XX9 sont à saisir en négatif** si créditeur (*Débit < Crédit*)

Ex : 708 Repas accompagnants -4 000€

- **Les comptes 709 sont à saisir en positifs**

Ex : 709 Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement 1 000€

5.3.4 L'onglet 1-Balance_comptable

5.3.4.1 Description de l'onglet 1-Balance comptable

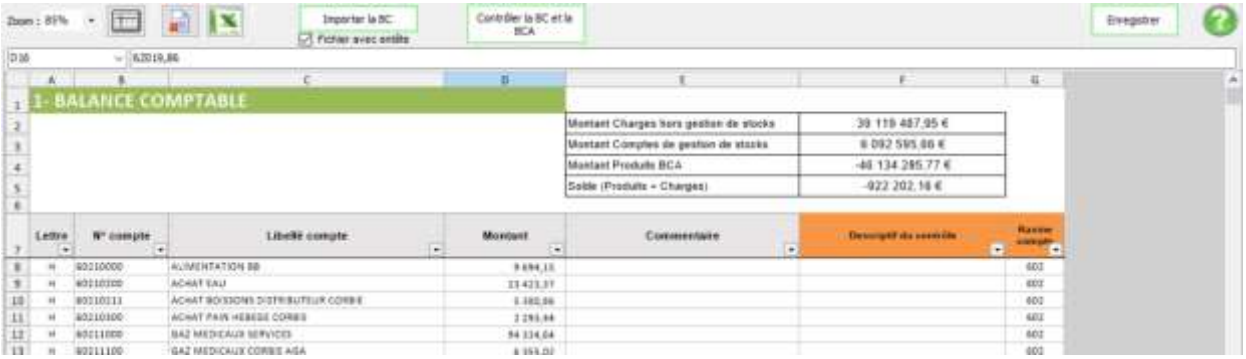

Les fonctionnalités disponibles sont :

: Permet d'indiquer si le fichier à importer contient une ligne d'en-tête ou non. Il faut cocher cette case avant de faire l'import pour être pris en compte.

Attention, si le fichier contient une ligne d'en-tête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'en-tête est importée en erreur.

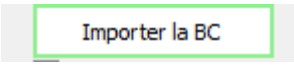

: Permet d'alimenter les données de balance comptable dans l'onglet et de lancer les contrôles

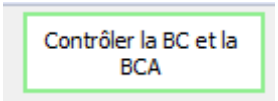

: Permet de lancer les calculs d'écart entre la BC et BCA et d'alimenter l'onglet 3-Ecarts-BC-BCA.

Bouton permettant d'importer sa normalisation du RTC 2019. Un rapport d'import sera affiché si le bouton est activé

La colonne « Commentaire » est en saisie libre. Elle est écrasée en cas d'import d'une nouvelle balance comptable.

La colonne « Descriptif du contrôle » est renseigné automatiquement après import de la BC.

« Des erreurs bloquantes existent »: Le logiciel indique le nombre d'erreurs bloquantes, qu'il faut corriger avant de pouvoir passer à l'étape suivante

« Le Montant Charges BC » est la somme des montants dont la racine de compte commence par 6.

« Le Montant Produits BC » est la somme des montants dont la racine de compte commence par 7.

« Le Solde » est égal au Produit + Charges

5.3.4.2 Format du fichier d'import de la balance comptable générale

Rappel : les fichiers Excel sont acceptés à condition de respecter le format d'import. Seul le premier onglet est importé.

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Lettre	AlphaN, 1 caractère	Egal à la lettre H, pour indiquer qu'il s'agit du budget H
N° compte	AlphaN, 20 caractères maximum	Numéro de compte du SIH de l'établissement. Commence par 6, 7 ou 942
Libellé du compte	AlphaN, 150 caractères maximum.	Champ facultatif, mais préconisé
Montant	N décimal	Ne peut pas être vide Montant en Euros Le montant peut être négatif, égal à 0 ou positif Le signe attendu est celui d'une balance comptable : débit-crédit.
Commentaire	AlphaN, 150 caractères maximum.	Commentaire. Champ facultatif

Exemples de lignes acceptées :

H;61516201;Maintenance Matériel Médical;12030,5	*Ligne sans colonne Commentaire (4 colonnes)*
H ;74710003 ; Subvention FIR ;50000;Commentaire	*Ligne avec colonne commentaire (5 colonnes)*
H ;68112840 ;;400;;	*Ligne sans libellé de compte et un commentaire vide (5 colonnes)*

5.3.5 L'onglet 2-Balance_comptable_analytique

5.3.5.1 Description de l'onglet 2-Balance_comptable_analytique

Les comptes sont détaillés par UF, libellé d'UF et montants.

Les fonctionnalités disponibles sont :

: Permet d'indiquer si le fichier à importer contient une ligne d'en-tête ou non. Il faut cocher cette case avant de faire l'import pour être pris en compte.

Attention, si le fichier contient une ligne d'en-tête et que la coche n'est pas sélectionnée, la ligne d'en-tête est importée en erreur.

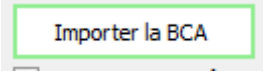

: Permet d'alimenter les données de balance comptable analytique dans l'onglet et de lancer les contrôles

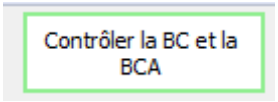

: Permet de lancer les calculs d'écart entre la BC et BCA et d'alimenter l'onglet 3-Ecarts-BC-BCA.

La colonne Commentaire est en saisie libre. Elle est écrasée en cas d'import d'une nouvelle balance comptable.

La colonne « Descriptif du contrôle » est renseigné automatiquement après import de la BC.

Des erreurs bloquantes existent : Le logiciel indique le nombre d'erreurs bloquantes, qu'il faut corriger avant de pouvoir passer à l'étape suivante

Le Montant Charges BCA est la somme des montants dont la racine de compte commence par 6.

Le Montant Produits BCA est la somme des montants dont la racine de compte commence par 7.

Le Solde est égal au Produit + Charges

5.3.5.2 Format du fichier d'import de la balance comptable analytique (BCA)

Le fichier à importer peut-être au format csv ou EXCEL. Le fichier peut comporter des entête ou non. Une coche permet de prendre en compte la présence d'entête.

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Lettre	AlphaN, 1 caractère	égal à la lettre H, pour indiquer qu'il s'agit du budget H
N° compte analytique	AlphaN, 20 caractères maximum	Numéro de compte du SIH de l'établissement. Commence par 6, 7 ou 942
Libellé du compte analytique	AlphaN, 150 caractères maximum.	Champ facultatif, mais préconisé
Numéro d'UF	AlphaN , 50 caractères	UF : unité fonctionnelle. Il s'agit du découpage analytique interne établissement.
Libellé d'UF	AlphaN, 150 caractères maximum.	Champ facultatif, mais préconisé
Montant	N décimal	Ne peut pas être vide Montant en Euros Le montant peut être négatif, égal à 0 ou positif Le signe attendu est celui d'une balance comptable : débit-crédit.
Commentaire	AlphaN, 150 caractères maximum.	Commentaire. Champ facultatif

Exemples de lignes acceptées :

H;61516201 ; Maintenance Matériel Médical;MEDHC ;Médecine Hospitalisation Complète 1A ;700,5	*Ligne sans colonne Commentaire (6 colonnes)*
H;74710003;Subvention FIR ; URG00;Urgence;3400;Commentaire	*Ligne avec colonne commentaire (7 colonnes)*
H;68112840;;STR01;;200;	*Ligne sans libellé de compte et un commentaire vide (7 colonnes)*

5.3.6 L'onglet 3-Ecarts_BC_BCA

5.3.6.1 Descriptif de l'onglet 3-Ecarts_BC_BCA

L'onglet est renseigné quand l'utilisateur a cliqué sur le bouton « Contrôler la BC et la BCA » dans l'un des onglets 1-Balance_comptable ou 2_Balance_comptable_analytique. Il présente les écarts par compte entre la BC et la BCA.

Cet onglet est à titre informatif, **aucune donnée n'est saisissable :** les corrections sont à réaliser dans l'onglets 1-Balance_comptable et/ou 2_Balance_comptable_analytique.

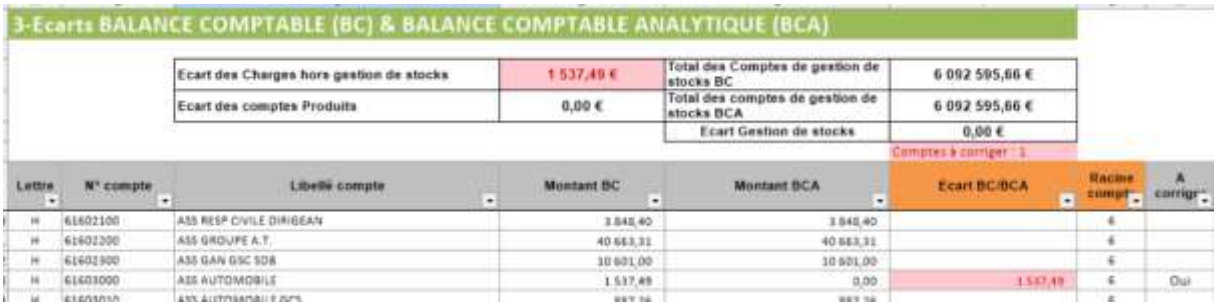

3-Ecarts BALANCE COMPTABLE (BC) & BALANCE COMPTABLE ANALYTIQUE (BCA)

Ecart des Charges hors gestion de stocks	1 537,49 €	Total des Comptes de gestion de stocks BC	6 092 595,66 €
Ecart des comptes Produits	0,00 €	Total des comptes de gestion de stocks BCA	6 092 595,66 €
		Ecart Gestion de stocks	0,00 €

Comptes à corriger : 1

Lettre	N° compte	Libellé compte	Montant BC	Montant BCA	Ecart BC/BCA	Racine compte	A corriger
H	61602100	ASS RESP CIVILE DIRIGEAN	3 848,40	3 848,40		6	
H	61602200	ASS GROUPE A.T.	40 663,31	40 663,31		6	
H	61602300	ASS GAN GSC SDB	10 601,00	10 601,00		6	
H	61603000	ASS AUTOMOBILE	1 537,49	0,00	1 537,49	6	Oui

Les fonctionnalités disponibles :

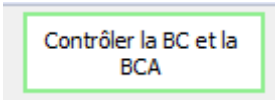

: Permet de lancer les calculs d'écarts entre la BC et BCA et d'alimenter l'onglet 3-Ecarts-BC-BCA.

La colonne « Montant BC » indique le montant par compte issu de l'onglet 1_Balance_comptable

La colonne « Montants BCA » indique le montant total par compte issu de l'onglet 2_Balance_comptable_analytique

La colonne « Ecart BC/BCA en € » calcule la différence par compte entre le « Montant BC » et le « Montant BCA » :

5.3.6.2 Actions à réaliser à l'aide de l'onglet 3-Ecarts_BC_BCA

Tant que la somme de la colonne « Ecart BC/BCA en € » est différent de 0, il n'est pas possible de passer à l'étape suivante :

- Il faut identifier et corriger la source d'écart, soit dans l'onglet 1_Balance_comptable, soit dans l'onglet 2_Balance_comptable_analytique

- Puis lancer de nouveau les contrôles en cliquant sur « Contrôler la BC/BCA »

- Lorsque la somme de la colonne « Ecart BC/BCA en € » est égal à 0, l'étape « Normaliser les comptes » est disponible

5.3.7 Spécificités techniques - Contrôles réalisés lors de l'import de la BC ou de la BCA

5.3.7.1 Contrôles réalisés lors de l'import de la balance comptable générale

Un contrôle du format du fichier est réalisé à l'import de chaque fichier.

Code du contrôle	Type Contrôle	Descriptif
CB1_01	Bloquant	Lettre H obligatoire (Lettre manquante, ou différente de H)
CB1_02	Bloquant	Le n° de comptes est obligatoire
CB1_10	Bloquant	Montant vide
CB1_03	Bloquant	Numéro de compte différent de 6,7 ou 9
CNB1_04	Non bloquant	Le libellé du compte est préconisé Libellé de compte vide
CB1_11	Non bloquant	Montant à 0

5.3.7.2 Contrôles réalisés lors de l'import de la balance comptable analytique (BCA)

Code du contrôle	Type Contrôle	Descriptif
CB2_01	Bloquant	Lettre H obligatoire (Lettre manquante, ou différente de H)
CB2_02	Bloquant	Le n° de comptes est obligatoire
CB2_03	Bloquant	Numéro de compte différent de 6,7 ou 9
CB2_05	Bloquant	Le n° de l'UF est obligatoire
CB2_10	Bloquant	Montant vide
CNB2_04	Non bloquant	Le libellé du compte est préconisé
CNB2_05	Non bloquant	Le libellé de l'UF est préconisé
CB2_11	Non bloquant	Le montant est à 0

5.3.8 Cas particulier des comptes des comptes d'achat, de variations de stocks et de consommations (602, 603, 942…)

5.3.8.1 Rappel des principes de base de comptabilisation des stocks

5.3.8.1.1 Achat et variation de stock

Dans la Balance Comptable, à chaque N° compte #601, #602 ou #607 d'achats stockés correspondent un compte unique #603 de variation d'achats stockés. Le N° #603 utilisé doit être en parfaite correspondance.

Exemples

- Compte 6011 Achats stockés de matières premières... & le compte 60311 Variation des stocks de matières premières…

Compte	Intitulé du compte d'achats stockés	Compte	Intitulé du compte de variation de stocks
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	60311	Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	60312	Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général
60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	603211	Variation de stocks : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS

Modification du Plan Comptable (PC) et de l'onglet 2-PC d'ARCAnH :

Dans le RTC 2018, il était demandé de scinder les comptes 603 en 603P (variations de stocks comptabilisées en recette) et 603C (variations de stocks comptabilisées en charges) dans l'onglet 2-PC d'ARCAnH.

A partir du RTC 2019, il n'est demandé de ne plus scinder les comptes de variations de stocks en C et P, **seuls les soldes des comptes 603 sont demandés dans l'onglet 2-PC d'ARCAnH**

Onglet 2-PC d'ARCAnH

6023	Achats stockés : Alimentation
60323	Variation des stocks : Alimentation

Le détail des variations de stocks ne sont pas toujours disponibles par SA.

5.3.8.1.2 Consommation

La consommation est demandée pour la comptabilité analytique.

La consommation est égale au compte d'achat + compte de variations de stock :

Consommation d'alimentation = 6023 (achat d'alimentation) + 60323 (variation de stock).

La répartition des consommations se fait par SA.

Il n'existe pas de nomenclature officielle des consommations publiée au JO dans le plan comptable. L'ATIH fournit une nomenclature en comptabilité analytique pour les consommations, recueillie dans l'onglet 3-SA d'ARCAnH (se référer au plan comptable).
La consommation est calculée par le logiciel dans l'onglet 3-SA.

Code de consommation dans l'onglet 3-SA d'ARCAnH :

6023+60323	Consommations d'alimentation

Dans la pratique, la notation de la consommation diffère selon les établissements.
Les trois types de notation ci-dessous sont acceptés par le logiciel TIC dans l'import de la BCA :

- **Notation 1** - Notation ATIH : à partir du RTC 2019, les consommations sont notées « 6023+ 60323 »

BC	Regroupement BCA
6023	« 6023+60323 »
60323	« 6023+60323

- **Notation 2 –** Utilisation de comptes en 602. Cette notation n'est pas recommandée car le compte de consommation est le même que le compte d'achat.

BC	Regroupement BCA
6023	6023
60323	6023

- **Notation 3 –** Utilisation des comptes en 94. Cette notation n'est pas recommandée car elle n'existe plus dans les nomenclatures comptables.

BC	Regroupement BCA
6023	9423
60323	9423

Avril 2022

Les différents cas répertoriés ci-dessous sont acceptés dans le TIC :

Cas	BC	BCA	Commentaires
1	Achat 602X & Var. stock 603X *Ex:* *6023 Achat : 60€* *60323 Var. Stock: 40€*	Notation 1 : Conso : « 602X+6032X » *Ex:* *6023+60323 Conso : 100€*	Préconisé
2	Achat 602X & Var. stock 603X *Ex:* *6023 Achat : 60€* *60323 Var. Stock: 40€*	Notation 2 : Conso en 602X Ex : *6023 Conso : 100€*	L'établissement normalisera en compte du PC du RTC
3	Achat 602X & Var. stock 603X *Ex:* *6023 Achat : 60€* *60323 Var. Stock: 40€*	Notation 3 : Conso notée 94X *Ex: 9423 Conso : 100€*	Le logiciel normalise avec la correspondance prévue par le RTC. Cette normalisation figure dans l'onglet 2-PC 94 d'ARCAnH RTC
4	Conso en 602 : Pas de distinctions comptables des Achats et Var stock (602+603).	Notation 2 : Conso en 602X	Cas accepté, non recommandé par l'ATIH. Il implique que l'établissement copie ses consommations dans sa BC ce qui n'est pas une bonne pratique. La BC ne doit faire figurer que des comptes comptables et non analytique
5	Conso notée 942 : Pas de distinctions comptables des Achats et Var stock (602+603).	Conso notée 942	Cas accepté, non recommandé par l'ATIH. Il implique l'établissement copie ses consommations dans sa BC ce qui n'est pas une bonne pratique. La BC ne doit faire figurer que des comptes comptables et non analytique
6	Achat + var stock (602 et 603) *602 : 60* *603 : 40*	Achat + var stock (602 et 603) *602 : 60* *603 : 40*	Cas accepté mais très peu d'établissement dispose de la ventilation des comptes 603 sur les sections ou alors au global mais il est bien demandé par SA.
7	Conso (602 ou 942) *602 : 100* *Ou 942 : 100*	Achat + var stock (602 et 603) *602 : 60* *603 : 40*	Non recommandé

5.3.8.2 Contrôler la BC et BCA, spécifiques pour les comptes d'achats, de variations de stocks et de consommations (602, 603, 942,…)

Pour chaque compte : Montant Balance Comptable = Montant Balance Analytique ; **sauf** pour les comptes d'achat, de variation de stock et de consommation pour lesquels le contrôle est global.

En effet, à la différence des autres comptes où chaque compte est vérifié individuellement entre BC et BCA :

1. Le logiciel somme au global
   - Tous les comptes 601,602, 603, 607 et les 94 de la BC
   - Tous les comptes 601,602, 603, 602+603 et les 94 de la BCA

2. Le logiciel compare ces 2 sommes : Si elles sont égales, le contrôle est OK. Sinon, le contrôle et KO et l'établissement doit modifier ces BC et/ou BCA.

Balance Comptable Etablissement (BC)	Balance Analytique Etablissement (BCA)
601+602+603+607+942 = **X**	601+602 +603 + 607+942+(602+603) = **Y**

- Si X = Y alors Contrôle BC =BCA OK.
- Sinon, Contrôle BC = BCA KO
  => L'établissement doit modifier BC/et ou BCA, en s'aidant de l'onglet 3-Ecart_BC_BCA

Attention : L'établissement doit s'assurer de la correspondance au détail des comptes d'achat, de variation de stock et de consommation.

5.3.9 Interactions avec les autres étapes de la phase préparatoire

Quand l'utilisateur clique sur « Contrôler la BC et la BCA », **les balises des étapes suivantes deviennent jaunes** si elles ont déjà été réalisées auparavant, pour que l'utilisateur relance les contrôles :

- « Réaliser la correspondance UF-SA »
- « Normaliser les comptes »
- « Réaliser les retraitements comptables »

5.4 NORMALISER LES COMPTES

5.4.1 Objectifs de l'étape

Cette étape a pour objectif de réaliser la correspondance entre les comptes comptables de l'établissement et les comptes analytiques du RTC.

Cette étape permet de :

- D'affecter automatiquement un compte comptable et un compte analytique du RTC si possible
- D'identifier les numéros de comptes n'ayant pas de correspondance de compte comptable du RTC
- De saisir ou modifier la correspondance entre les comptes comptables et les comptes analytiques du RTC

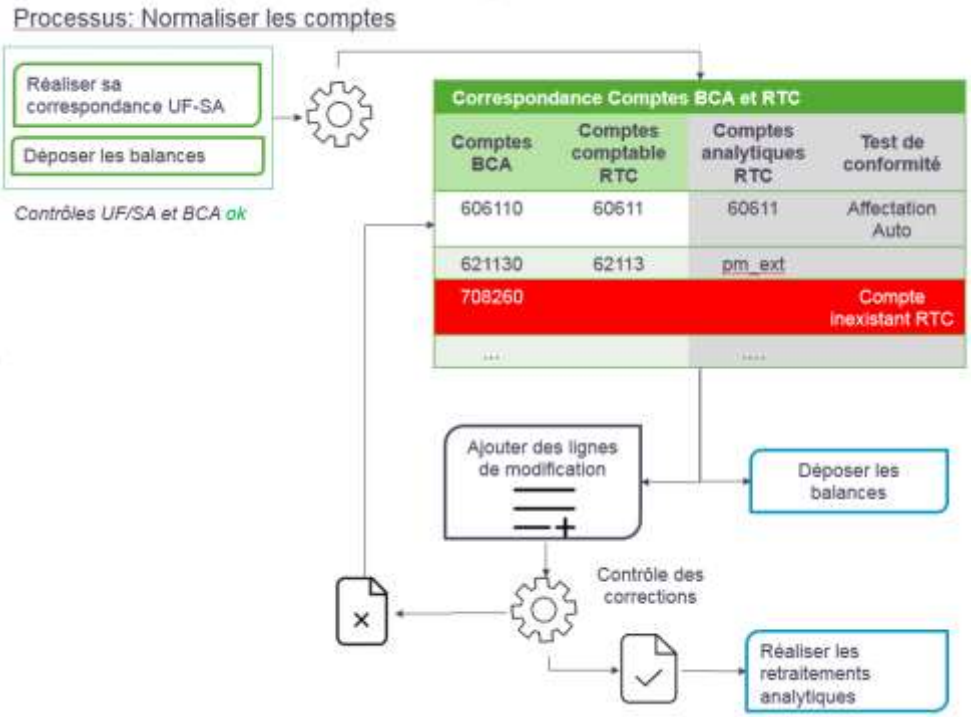

5.4.2 Actions à réaliser

- Pour chaque ligne dont la colonne « A corriger » indique « Oui», cliquer sur « Ajouter »

- Indiquer pour chaque ligne dont le résultat de la colonne « conformité » est « Compte inexistant dans le RTC » ou « Compte à détailler », un ou plusieurs comptes analytiques RTC correspondant au compte de la BCA

5.4.3 Descriptif de l'écran de droite à l'ouverture (avant corrections)

Quand cela est possible, le logiciel effectue automatiquement la correspondance entre le compte BCA et le compte comptable RTC (ligne blanche).

Quand le logiciel n'a pas trouvé de correspondance entre le compte BCA et le compte comptable RTC, il affiche la ligne couleur saumon.

Les lignes sont générées automatiquement et **les montants ne sont pas modifiables.**

Les colonnes suivantes sont issues de l'onglet **2_Balance_Comptable_Analytique :**

- « N° Compte BCA »
- « Libellé compte BCA »
- « Montant BCA »

Le nombre de comptes restant à corriger, pour lesquels le logiciel n'a pas su affecter un compte comptable RTC

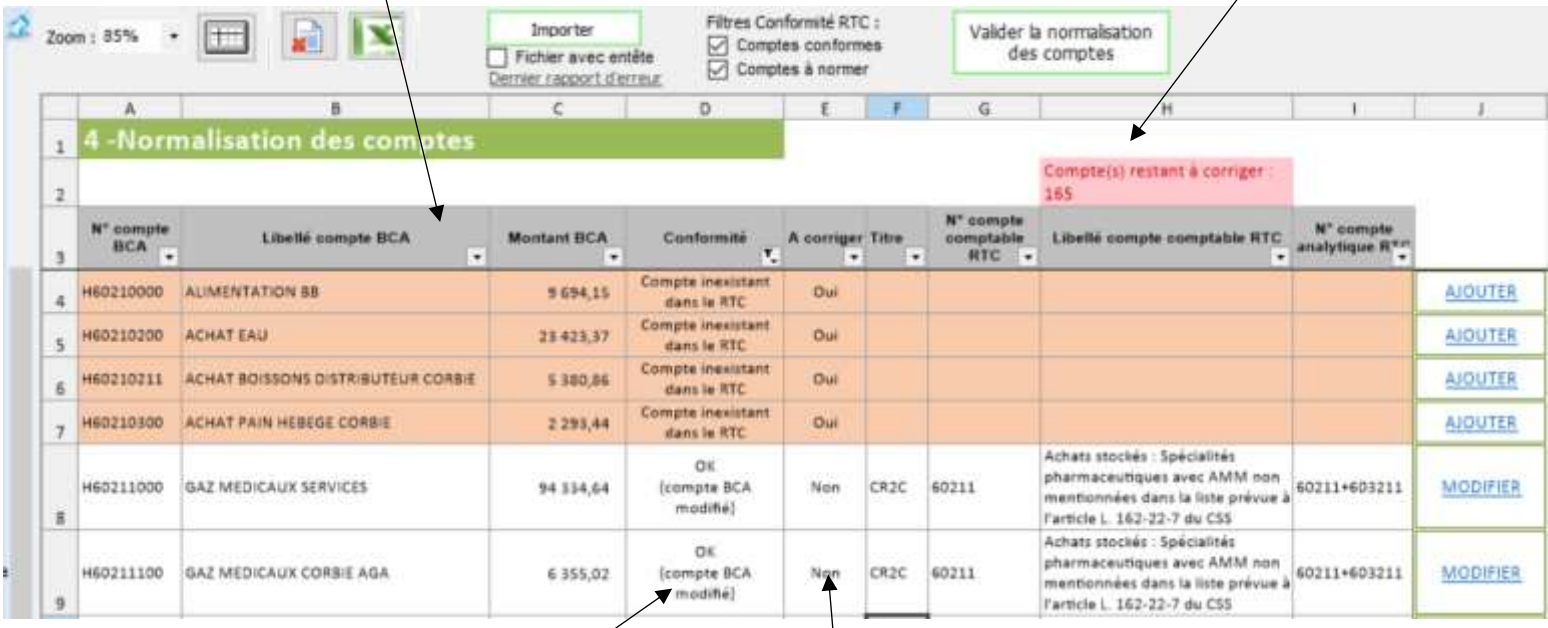

N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte comptable RTC	N° compte analytique R**	
H60210000	ALIMENTATION BB	9 694,15	Compte inexistant dans le RTC	Oui					AJOUTER
H60210200	ACHAT EAU	23 423,37	Compte inexistant dans le RTC	Oui					AJOUTER
H60210211	ACHAT BOISSONS DISTRIBUTEUR CORBIE	5 380,86	Compte inexistant dans le RTC	Oui					AJOUTER
H60210300	ACHAT PAIN HEBEGE CORBIE	2 293,44	Compte inexistant dans le RTC	Oui					AJOUTER
H60211000	GAZ MEDICAUX SERVICES	94 334,64	OK (compte BCA modifié)	Non	CR2C	60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	60211+603211	MODIFIER
H60211100	GAZ MEDICAUX CORBIE AGA	6 355,02	OK (compte BCA modifié)	Non	CR2C	60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	60211+603211	MODIFIER

Indique la conformité du compte de la BCA par rapport au plan comptable RTC :

- ***Compte inexistant dans le RTC***
- ***Compte à détailler***
- ***Ok (Compte BCA modifié)***

Permet de filtrer les lignes qui restent à corriger, pour lesquels il n'y a pas encore eu de correspondance réalisée

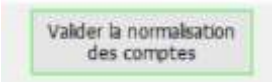

Bouton qui permet de valider l'étape

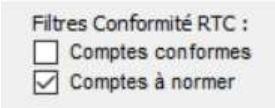

Case à cocher qui permet de filtrer les **Comptes conformes** et les **Comptes à normer** (compte inexistants dans le RTC ou compte à détailler)

Bouton, pour les comptes à normer, qui permet d'affecter un compte comptable RTC à chaque compte de la BCA, n'ayant pas de correspondance automatique

Bouton, pour les comptes conformes qui permettent de modifier le compte comptable RTC affecté automatiquement

Bouton permettant d'importer sa normalisation du RTC 2019. Un rapport d'import sera affiché si le bouton est activé

5.4.4 Règles de gestion appliquées pour la correspondance des comptes de la BCA vers les comptes comptables RTC (Test de conformité)

Pour chaque compte de la BCA, le logiciel cherche à affecter automatiquement le compte comptable du RTC le plus proche en recherche montante. En fonction du résultat de la recherche, la colonne « **Conformité** » est renseignée et peut prendre les valeurs suivantes :

Résultat du test de conformité	Couleur des cellules liées à la BCA	Descriptif
Ok (compte BCA Modifié)	Blanc	Le compte correspond à un et un seul compte comptable RTC.
Compte à détailler	Bleu	Le compte est plus agrégé que dans le RTC.
Compte inexistant dans le RTC	Rose	Le compte n'existe pas dans le RTC.

- Si le test de conformité est **« OK (compte BCA Modifié) » :**
  Exemple :
  - Compte BCA = **6161**001 Multirisque site 1
  - Compte BCA = **6161**002 Multirisque site 2

- Le compte RTC correspondant existe et les comptes sont regroupés automatiquement en : **6161 Multirisques**

- **Si le test de conformité est « Compte inexistant dans le RTC » :**
  - Compte BCA = 6249 Transport divers autres
    - Cette racine de compte n'existe pas du tout dans le RTC.
    - Il existe d'autres comptes avec le même nombre de digit dans le plan comptable RTC avec la racine 624 : 6241 / …./6248

- **Si le test de conformité est « Compte à détailler »**
  - Ex 1 : Compte BCA = **6160**001 : Il n'existe pas de correspondance dans le RTC mais il existe d'autres comptes plus détaillés dans le RTC
    - 6161 – Multirisques / …/6167 Assurances capital décès

6161	Multirisques
6162	Assurance obligatoire dommage-construction
6163	Assurance Transport
6164	Assurance risques d'exploitation
6165	Primes d'assurance responsabilité civile
6166	Matérielle
6167	Assurance capital décès "titulaires"

  - Ex 2 : Compte BCA **6240**00 – Transport
    - Il n'existe pas de correspondance dans le RTC mais il existe d'autres comptes plus détaillés dans le RTC : 6241 / …./6248

5.4.5 Modifications possibles pour la correspondance automatique des comptes comptables

Dans le cas où le test de conformité est « OK » :

- L'établissement peut quand même modifier pour chaque compte la normalisation réalisée, en cliquant sur « Modifier ».
- En revanche, il ne peut pas ajouter de lignes (*bouton grisé*) et associer ce compte à plusieurs comptes RTC.

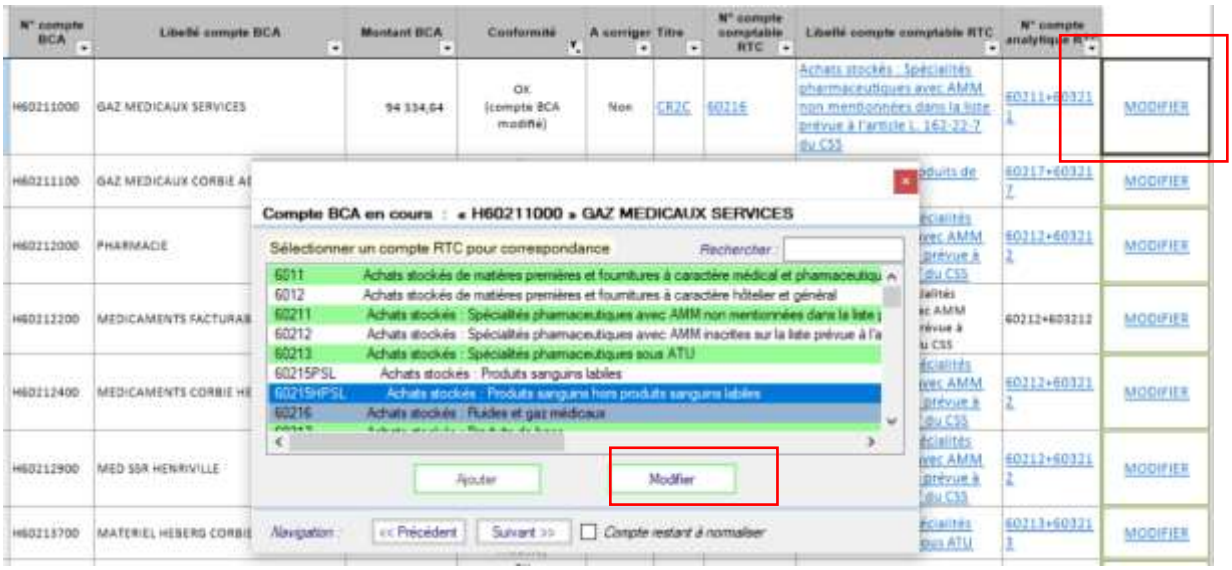
N° compte BCA
Libellé compte BCA
Montant BCA
Conformité
A corriger
Titre
N° compte comptable RTC
Libellé compte comptable RTC
N° compte analytique RTC
H60211000
GAZ MEDICAUX SERVICES
94 334,64
OK (compte BCA modifié)
Non
CR2C
60216
Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS
MODIFIER
Compte BCA en cours : « H60211000 » GAZ MEDICAUX SERVICES
Sélectionner un compte RTC pour correspondance
Rechercher :
6011 Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutiqu
6012 Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général
60211 Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste
60212 Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'a
60213 Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques sous ATU
60215PSL Achats stockés : Produits sanguins labiles
60215HPSL Achats stockés : Produits sanguins hors produits sanguins labiles
60216 Achats stockés : Fluides et gaz médicaux
Ajouter
Modifier
Navigation :
<< Précédent
Suivant >>
Compte restant à normaliser

5.4.6 Réaliser la correspondance pour les comptes non conformes

5.4.6.1 Principes

Dans le cas où le test de conformité est « *Compte inexistant » ou « Compte à détailler » :*

- L'établissement doit **indiquer pour chaque compte de la BCA un ou plusieurs comptes analytiques RTC correspondants**, en cliquant sur « Ajouter ».
- **Attention, il y a une exception pour les comptes de personnel : une seule et unique correspondance entre le n° de compte BCA et le n° de compte comptable RTC est acceptée** *(cf. chapitre cas particuliers comptes de personnel ci-dessous)*

Exemples de comptes à détailler :

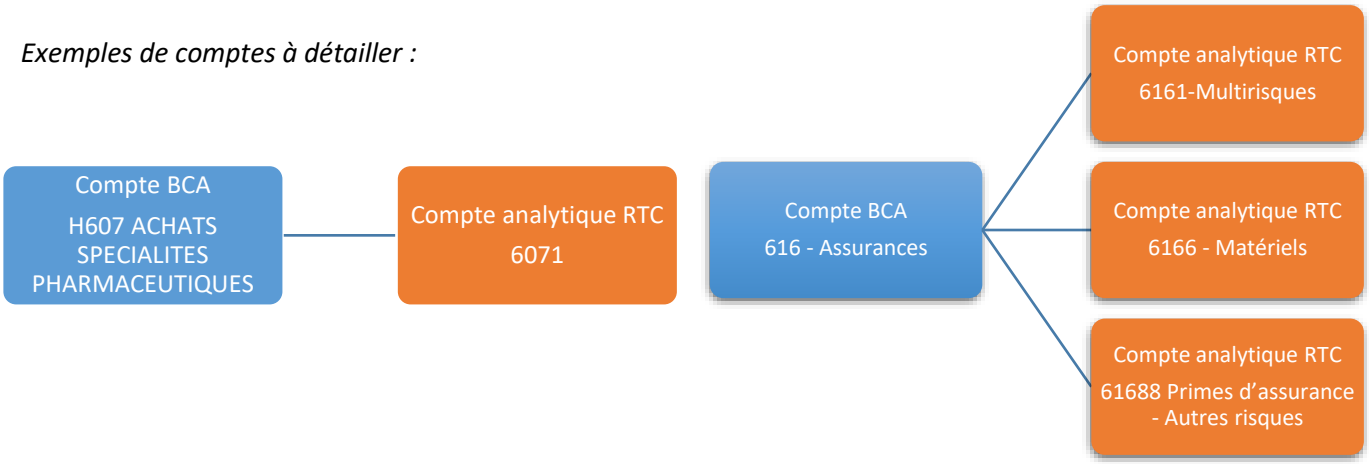

- Un même compte analytique RTC peut être choisi plusieurs fois

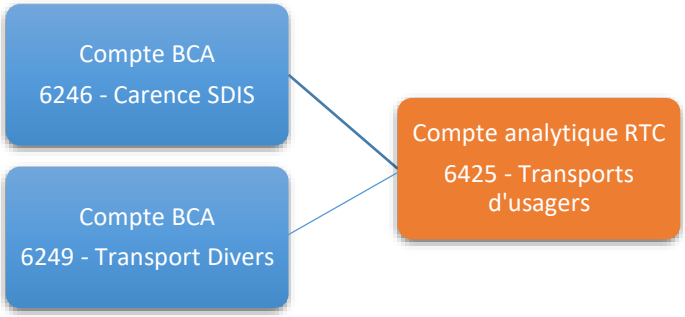

- **Les montants par compte analytique ne peuvent pas être modifiés à ce stade**. Il s'agit d'abord d'indiquer les correspondances. Dans le cas où un compte va vers
- Les modifications effectuées dans cette étape ne sont pas reportées dans les fichiers BC et BCA importées dans l'étape précédente.

5.4.6.2 Réaliser manuellement la correspondance avec le RTC

L'utilisateur doit cliquer sur « Ajouter» sur la ligne du compte BCA à corriger

La fenêtre s'affiche :

Indique le compte de la BCA en cours de modification

Liste déroulante fermée avec l'ensemble des comptes analytiques RTC

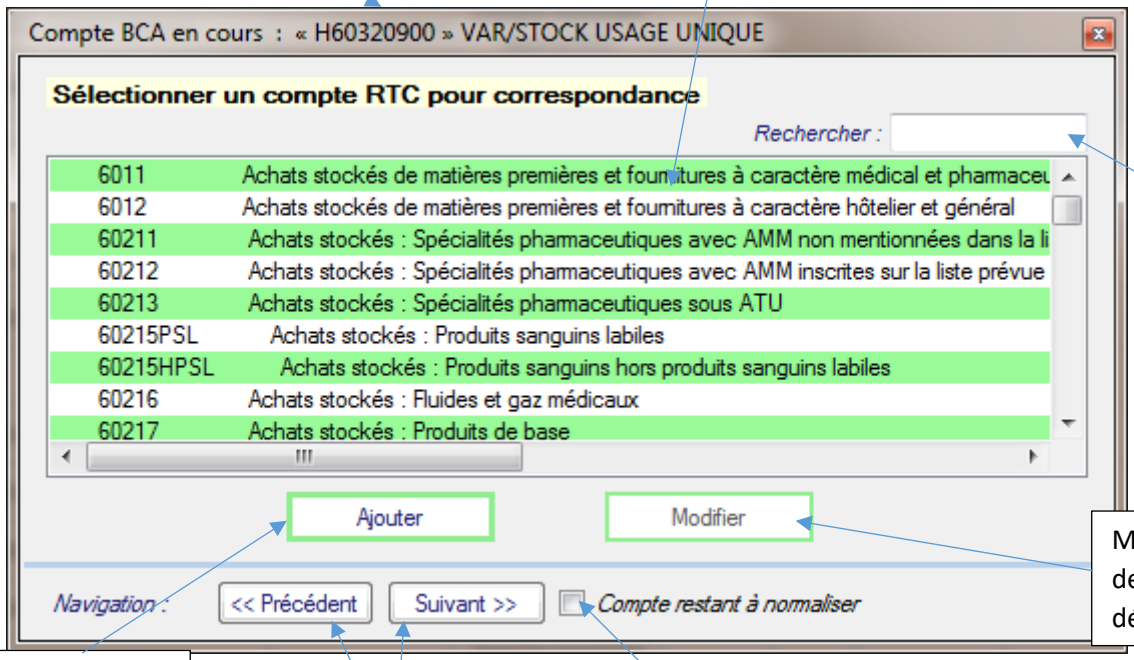

Permet de faire une recherche sur le libellé ou le compte RTC

Modifier une ligne de correspondance déjà ajoutée

Ajouter une ligne de correspondance de compte BCA et RTC

Une nouvelle ligne s'ajoute à chaque clic si le compte RTC est différent

Permet d'aller sur la ligne précédente ou suivante, compte tenu des filtres

Quand la case « Compte restant à normaliser » est cochée et que l'utilisateur clique sur « Suivant », affichage directement du prochain compte à normaliser (et non la ligne suivante*) => facilite la navigation*

Avril 2022

Dans le cas où l'établissement a affecté à un compte BCA à deux comptes RTC, en cliquant deux fois sur « Ajouter », deux nouvelles lignes sont créées sous la ligne du compte BCA d'origine :

Nb de lignes à corriger se met à jour

4 -Normalisation des comptes

Compte(s) restant à corriger : 162

N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte RTC	N° compte analytique RTC	
H60214700	MATERIEL SSR HENRIVILLE	34 873,20 €	Compte inexistant dans le RTC	Oui					AJOUTER
H60215200	LINGE PERSONNEL USAGE UNIQUE	17 649,97 €	Compte inexistant dans le RTC	Non					AJOUTER
H60215200 (NORM 1)				Non	CR3C	602663	Achats stockés : Linge et habillement	602663+6032663	Supprimer
H60215200 (NORM 2)				Non	CR3C	606263	Achats non stockés : Linge et habillement	606263	Supprimer

N° compte BCA de la ligne ajoutée

= N° Compte BCA d'origine + (NORMX)

Le montant n'est pas saisissable

La colonne « A corriger » passe de « Oui « à « Non »

Indication automatique compte comptable RTC, libéllé compte RTC, compte analytique RTC, Titre

Permet de supprimer la ligne ajoutée

Une nouvelle ligne est créée pour chaque correction afin de tracer les modifications.
Après chaque ajout de ligne, la colonne « A corriger » passe à « Non ».

Les lignes restant à corriger sont identifiables à partir de la colonne « A corriger » : Oui

5.4.7 Importer les données de l'étape « Normaliser les comptes »

L'établissement peut aussi importer les lignes de modification

Le format de fichier attendu est :

Libellé des champs	Nature des champs	Description
N° compte analytique (BCA)	AlphaN, 20 caractères maximum	Numéro de compte du SIH de l'établissement. Commence par 6, 7 ou 942
Compte comptable RTC	AlphaN, 40 caractères maximum	Compte comptable RTC, saisi manuellement

Ex : H677;654

Un contrôle est réalisé à l'import :

Libellé du contrôle	Type Contrôle	Descriptif
Le compte RTC dans le fichier d'import n'est pas valide	Bloquant	Le compte comptable RTC saisi n'existe pas dans le plan comptable RTC
Le compte BCA dans le fichier d'import n'existe pas	Bloquant	
Ce compte n'a pas besoin de normalisation	Non bloquant	

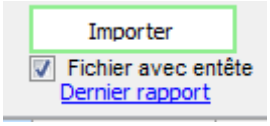

: En cas d'erreur d'import, il est possible de télécharger le dernier rapport d'erreur en cliquant sur le bouton « Dernier rapport »

Le rapport d'erreur csv contient :

CodeControl	NomControle	Erreur	Bloquant	NumeroLigne
NORM1	Le compte BCA dans le fichier d'import n'existe pas	NORM1;NORM1	Oui	2
NORM3	Le compte RTC dans le fichier d'import n'est pas valide	NORM1;NORM1	Oui	2
NORM1	Le compte BCA dans le fichier d'import n'existe pas	NORM2;NORM2	Oui	3
NORM3	Le compte RTC dans le fichier d'import n'est pas valide	NORM2;NORM2	Oui	3
NORM1	Le compte BCA dans le fichier d'import n'existe pas	NORM2;NORM2	Oui	4

5.4.8 Supprimer une ligne de modification

L'utilisateur doit sélectionner une ligne puis cliquer sur « Supprimer».
Un message demande confirmer la suppression :

Seules les lignes qui ont été ajoutées en cliquant sur « Ajouter» peuvent être supprimées.

5.4.9 Cas particulier des comptes de personnel pour la correspondance des comptes comptables

5.4.9.1 Cas 1 : l'utilisateur a déjà associé une correspondance vers un compte analytique de Titre 1

- En cas de saisie manuelle, quand l'utilisateur clique sur « Ajouter », un message d'alerte s'affiche :

N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte comptable RTC	N° compte analytique RTC	
H64145000	INTERESSEMENT PERSONNEL	93 019,40 €	Compte inexistant dans le RTC	Non					AJOUTER
H64145000 (NORM 1)				Non	CR1C	641PA	Rémunérations du personnel autre (hors 6419PA)	PA_REMU	Supprimer
			Compte inexistant						

- A l'import, le logiciel réalisera le même contrôle : 1 seul compte de correspondance possible quand il s'agit de comptes analytiques de charge de personnel.

5.4.9.2 Cas 2 : l'utilisateur a déjà associé une correspondance vers un compte analytique hors Titre 1

- En case de saisie manuelle, quand l'utilisateur clique sur « Ajouter », un message d'alerte s'affiche :

H611130	laboratoires en nomenclature	437 634,00 €	Compte inexistant dans le RTC	Non					AJOUTER
H611130 (NORM 1)				Non	CR2C	6113HN	Sous traitance à caractère médical : laboratoires hors nomenclature	6113HN	Supprimer
H611130 (NORM 2)				Non	CR2C	6113LABN	Sous traitance à caractère médical : laboratoires sauf HN	6113LABN	Supprimer

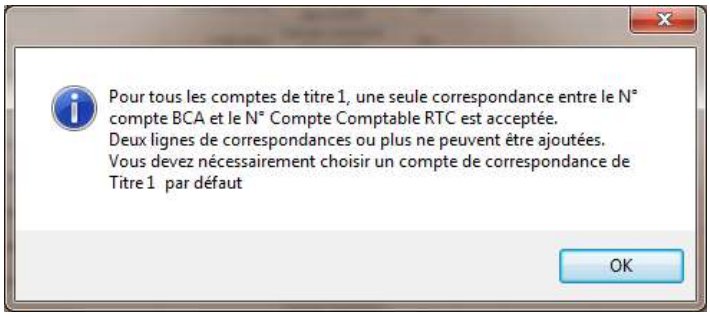

Dans ce cas, l'établissement ne peut pas ajouter une autre correspondance vers un compte analytique RTC de titre 1.

5.4.10 Fin de l'étape - Contrôles des corrections pour la correspondance des comptes comptables

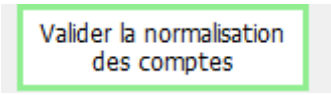

: Quand l'utilisateur clique sur « Valider la normalisation des comptes », un contrôle est réalisé pour vérifier que toutes les lignes en anomalie ont au moins une correspondance.

En cas d'erreur, un message indique :

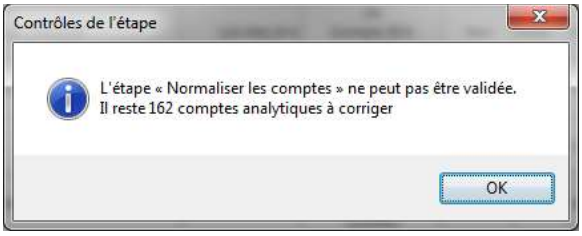

Les comptes analytiques RTC sont utilisés dans l'étape suivante.

5.4.11 Interactions avec les autres étapes de la phase préparatoire

En cas de nouvel import de la balance comptable et/ou la balance comptable analytique dans l'étape « Déposer les balances comptables »

- Les lignes de modifications ajoutées sont sauvegardées dans l'onglet « Normaliser les comptes »
- Quand l'utilisateur clique sur « Contrôler la BC et la BCA » dans l'étape « Déposer les balances comptables », les modifications sont prises en compte dans l'étape « Normaliser les comptes »
    - Les nouveaux comptes sont ajoutés
    - Les comptes supprimés n'apparaissent plus et les modifications ajoutées sont supprimés ?
    - Les libellés de compte BCA sont mis à jour

5.5 REALISER LA CORRESPONDANCE UF/SA

5.5.1 Objectif de cette étape

L'établissement doit affecter pour chaque UF de l'établissement une section d'analyse (SA). Les UF sont issues du fichier BCA. Les SA sont les sections d'analyses qui sont soumises à une nomenclature ATIH, l'arbre analytique. Les SA sont préalablement déclarées dans la phase de paramétrage des SA du logiciel.

Cette étape permet de :

- **Réaliser la correspondance des UF avec les SA**
- **Déclarer les UF de REGUL** *(voir plus loin)*

Cette étape se réalise dans un seul onglet nommé « 5-Corresp_UF_SA ».

La phase est terminée quand toutes les UF importées par la BCA ont une affectation.

Pour les SA n'ayant pas d'UF, sont à créer dans la phase de paramétrage du logiciel ARCAnH RTC. Ces sections apparaîtront dans les colonnes de la phase « retraitements analytiques ».

Cette étape peut être réalisée après le dépôt des balances BC et BCA.

5.5.2 Définition d'une SA REGUL

Une SA REGUL est une **section temporaire** qui n'est pas paramétrable dans la partie paramétrage du logiciel ARCAnH RTC.

Il peut être créée uniquement dans la phase « Réaliser la correspondance UF-SA ».

Ces sections de travail sont utilisées par exemple ***pour les pools de personnel, le personnel en cours de reclassement*** ou **quand une UF doit aller vers plusieurs SA.**

Elle apparaîtra en colonne dans la partie « Réaliser les retraitements analytiques », à la suite des autres SA, afin de pouvoir affecter ses montants sur les autres sections créées.

Les montants imputés sur ces sections devront être annulés dans la phase « retraitements analytiques ». Leur solde devra donc être à 0 en fin de phase « Retraitements analytiques ».

Cette SA peut être utilisée pour plusieurs UF

Sa numérotation est imposée : elle doit être numérotée REGUL_XX, XX prenant les valeurs numériques de 00 à 99.

5.5.3 Les règles de gestion des liens UF-SA

A l'ouverture de l'onglet, la colonne « N° UF » et la colonne « Libellé UF » sont remplies automatiquement par le logiciel à partir du fichier BCA. L'établissement doit alors affecter à chaque UF une et une seule SA. L'établissement peut réaliser cette correspondance :

- Par import de la correspondance UF-SA
- Manuellement dans cette étape

- Une UF de l'établissement est **obligatoirement** associé à une et une seule SA.
- Une UF peut correspondre à une SA REGUL
- Une UF ne peut être affectée à plusieurs SA
  - Si une UF doit se déverser sur plusieurs SA, il faut créer une section de reclassement : SA REGUL

  Exemple :
  L'établissement a une unité fonctionnelle IDEPOOL qui correspond à deux SA :
  934.111 Médecine et 934.211 .1. Chirurgie
  - L'établissement va indiquer que l'UF IDEPOOL va en SA REGUL01.
  - Les 2 sections 934.111 Médecine et 934.211 .1. Chirurgie sont créés mais l'UF IDEPOOL ne sera pas rattachée à ces sections.

- Une SA peut :
  - Correspondre à une seule UF
  - Correspondre à plusieurs UF
  - Être sans UF
    - Ex : MIG, SA sans imput, plateaux SSR...

- **Illustration des liens entre UF-SA**

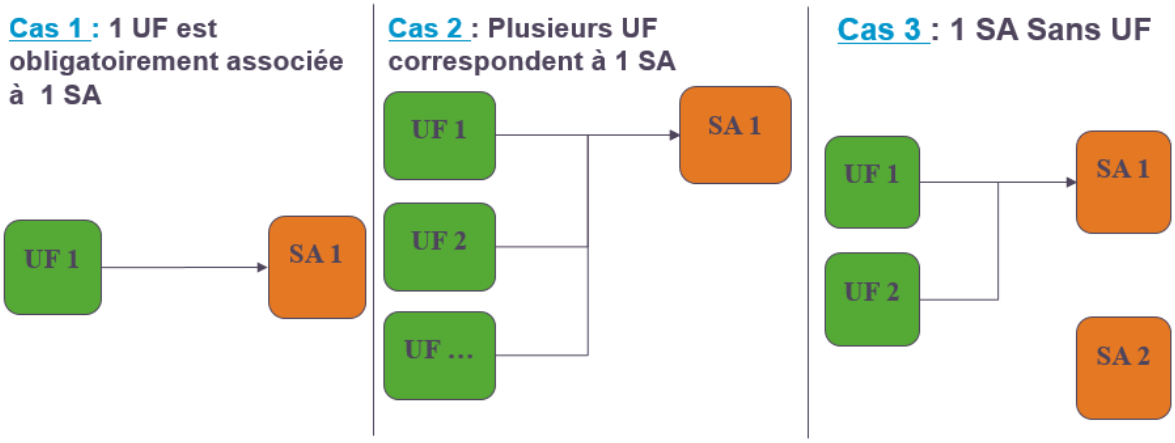

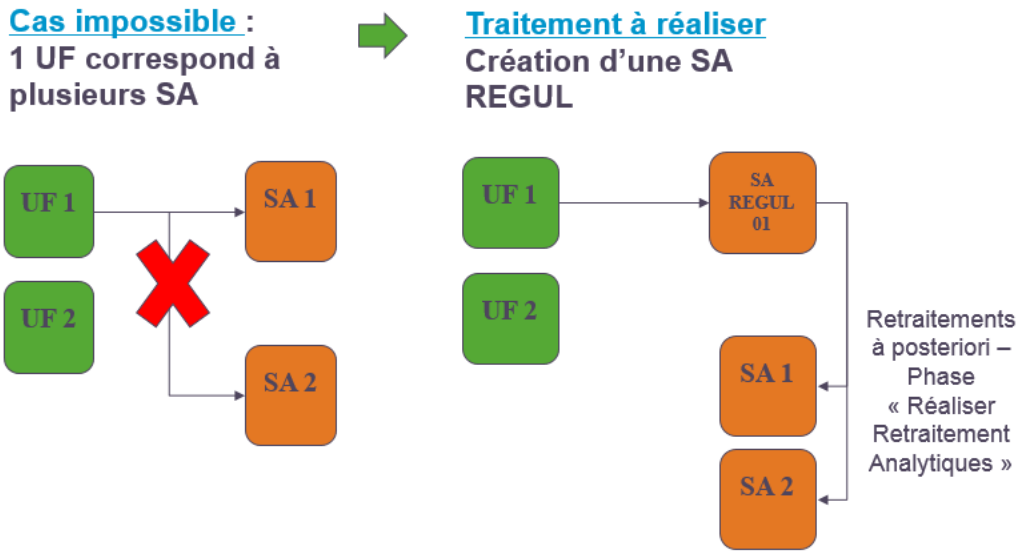

5.5.4 Descriptif de l'onglet « 5-Corresp_UF_SA »

Compteur permettant de voir combien d'UF reste à affecter à ne SA

5 - Correspondance des UF et des SA RTC

Nombre d'UF restant à corriger : 191

N° UF	Libellé UF	Code SA RTC	Libellé SA RTC	Commentaire	Type SA
0006	Télécommunications	...			
0007	DSIO	...			
0008	Cellule qualité, gest° des risques et usa	...			
0009	Affaires Médicales	...			
0010	Direction générale	...			
0011	Direction des Affaires Financières	...			
0012	Direction des soins	...			

En orange : codes et libellés des UF reprises de la BCA

En gris : colonnes code et libellé des SA du RTC issu de l'arbre analytique à saisir manuellement ou à importer.

Colonne Commentaire à disposition de l'établissement

Type SA : type de la SA du RTC affiché dans l'onglet 2-PC

5.5.5 Comment réaliser la correspondance manuelle UF-SA ?

Dans la colonne « Code SA RTC », cliquer sur le symbole « ». L'explorateur de l'arbre analytique s'ouvre comme suivant :

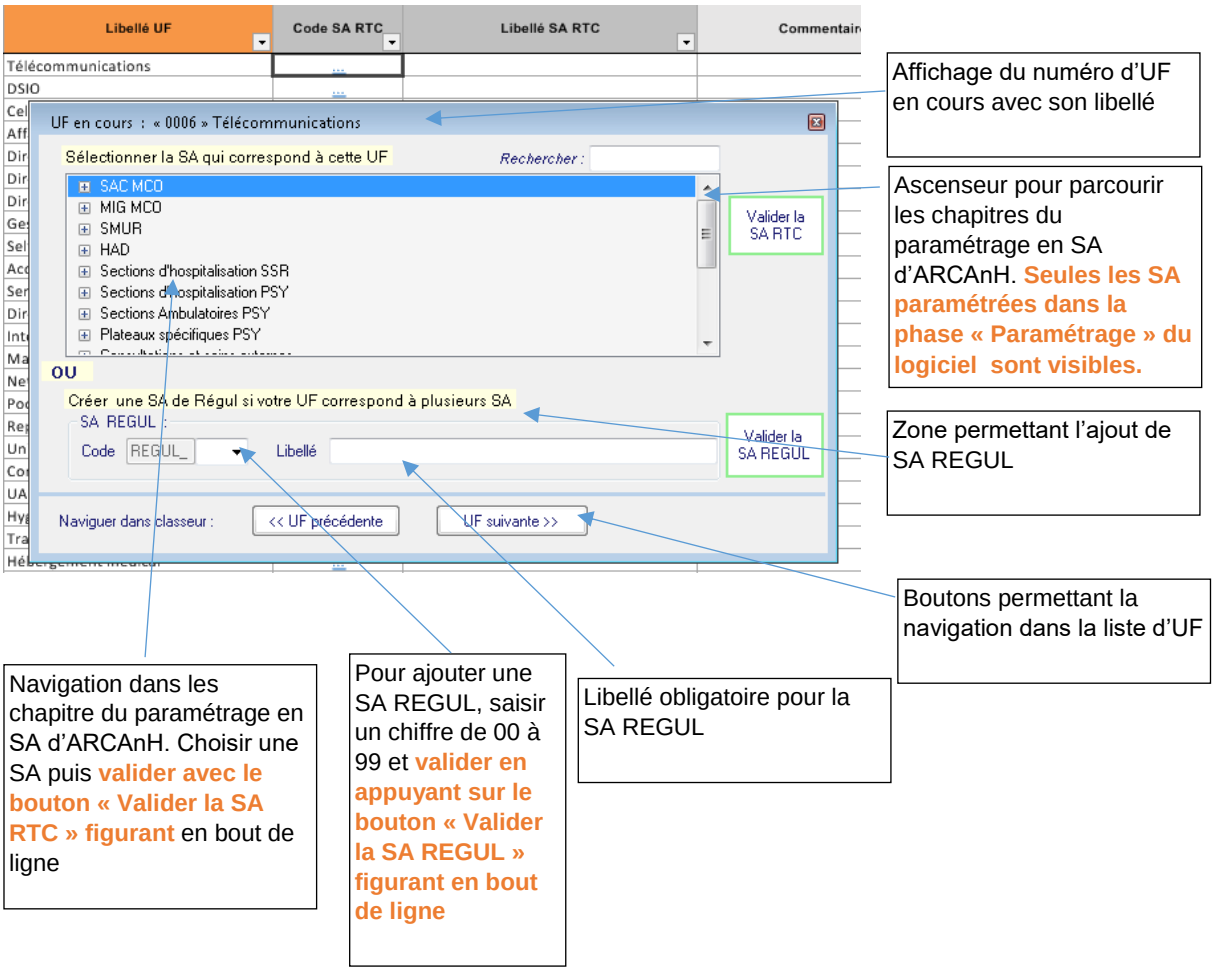

➢ **<u>Etapes à réaliser pour faire correspondre une SA à une UF :</u>**

1/Cliquer sur le symbole « » de l'UF souhaitée.

2/Choisir la SA du pavé « Selectionner la SA qui correspond à cette UF » dans la liste en parcourant l'arborescence. S'il vous manque une SA, il convient de retourner dans la phase de paramétrage pour l'ajouter.

3/Cliquer sur le bouton « Valider la SA RTC »

Pour passer à l'UF suivante, cliquer sur « UF suivante » en bas de l'écran.

➢ **<u>Etapes à réaliser pour faire correspondre une SA à une UF REGUL :</u>**

1/Cliquer sur le symbole « » de l'UF souhaitée.

2/Aller dans le pavé « Créer une SA de REGUL si votre UF correspond à plusieurs SA » et saisir un numéro à 2 chiffres

3/Cliquer sur le bouton « Valider la SA REGUL »

Pour passer à l'UF suivante, cliquer sur « UF suivante » en bas de l'écran.

5.5.6 Comment importer la correspondance UF-SA

5.5.6.1 Description du bouton « Importer »

Un bouton spécifique offre la fonctionnalité d'importer la correspondance UF-SA. Ce bouton apparaît en haut de la page, au-dessus de l'onglet comme suivant :

Le fichier à importer doit être au format EXCEL ou CSV, avec ou sans entête. Si le fichier comporte une entête, il convient de cocher la case prévue à cet effet.

5.5.6.2 Format du fichier d'import pour la correspondance UF-SA

Les champs attendus sont les suivants :

Nom du champ	Descriptif
Code UF	Code Unité Fonctionnelle / code analytique de l'établissement AlphaN, 20 caractères maximum
Code SA	SA définies dans ARCAnH-RTC + les SA_REGUL à nommer impérativement REGUL_XX, XX étant un chiffre de 00 à 99
Libellé pour les SA REGUL_XX	AlphaN, 150 caractères maximum Attention : champ obligatoire pour les SA REGUL
Commentaire	AlphaN, 150 caractères maximum Champ facultatif

Exemples de lignes :

MEDHC01;93412	*Ligne simple avec une SA paramétrée*
LAB00;REGUL_01; charges à répartir sur les SA de laboratoires ;Commentaire	*Ligne REGUL avec son libellé et un commentaire*
0002;93111 ;;Commentaire	*Ligne avec une SA paramétrée et un commentaire*

Lors de l'import, le logiciel procède à des contrôles :

Contrôle	Type Contrôle	Descriptif
1	Bloquant	La SA indiquée dans le fichier d'import n'est pas paramétrée dans ARCAnH
2	Bloquant	Une UF est affectée à plusieurs SA
3	Non bloquant	Une SA n'a pas d'UF affectée Un rapport de cohérence indique la liste des SA qui n'ont pas d'UF affectée
4	Bloquant	Le libellé de l'UF dans le fichier de correspondance UF-SA est différent de la BCA

Un *rapport de contrôle* est produit par le logiciel. Il est consultable également en cliquant sur le lien « Rapport du dernier import » sous le bouton importer. A noter que ce rapport est exportable en EXCEL pour permettre son exploitation.

5.5.7 Validation de l'étape « Réaliser la correspondance UF-SA »

Une fois que la correspondance UF-SA a été réalisée (par import ou par saisie), l'établissement valide les données en cliquant sur le bouton « Valider » dans la section « Réaliser la correspondance UF-SA »

Le logiciel contrôle :

- **Si toutes les UF ont une SA et une seule SA affectée.**
    - Même si le montant du compte ou de l'UF sont à 0, il faudra quand même réaliser la correspondance.
- **Si toutes les SA paramétrées sont présentes dans la correspondance.**
    - Contrôle non bloquant : certaines sections n'ont pas d'UF : les SA MIG_sansimput, les plateaux SSR…

Type Contrôle	Descriptif
Bloquant	Il reste une /plusieurs UF non affectée/s à une SA ou SA REGUL Même si le montant du compte ou de l'UF sont à 0, il faudra quand même réaliser la correspondance.
Bloquant	Une UF est affectée à plusieurs SA
Non bloquant	Une SA n'a pas d'UF affectée Un rapport de cohérence indique la liste des SA qui n'ont pas d'UF affectée
Bloquant	Chaque Numéro d'UF de la BCA existe dans la correspondance UF-SA, même si le montant dans la BCA sur l'UF est égal à zéro
Non Bloquant	Chaque Numéro d'UF de la correspondance UF-SA existe dans la BCA
Non Bloquant	Pour chaque numéro d'UF de la BCA, le libellé d'UF est le même que dans correspondance UF-SA
Non Bloquant	Pour chaque numéro d'UF de la correspondance UF-SA, le libellé d'UF est le même que dans la BCA

Une fenêtre s'ouvre avec le résultat de la validation et une liste des erreurs :

N° ligne	Libellé erreur	Ligne en erreur	Bloquant
1	"Correspondance manquante pour la SA – Mettre « Non concerné » si pas de correspondance"	"936611"	Non
2	"Correspondance manquante pour la SA – Mettre « Non concerné » si pas de correspondance"	"936612"	Non
3	"Correspondance manquante pour la SA – Mettre « Non concerné » si pas de correspondance"	"93272001"	Non

En cas d'erreurs bloquantes, un message d'alerte s'affiche. Il n'est pas possible de valider.

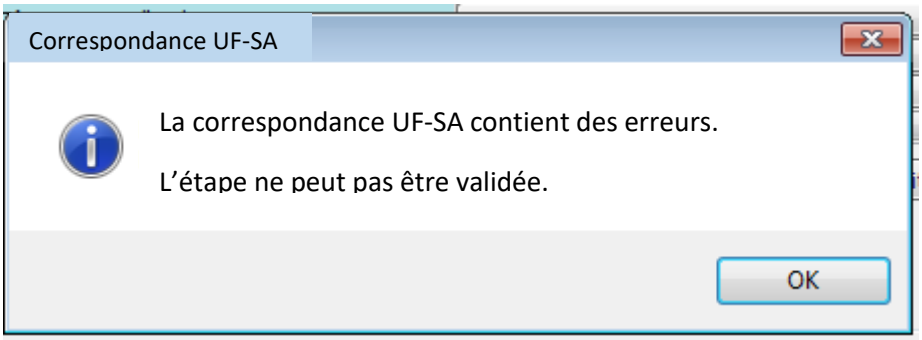

S'il n'y a pas d'erreur, une fenêtre indique :

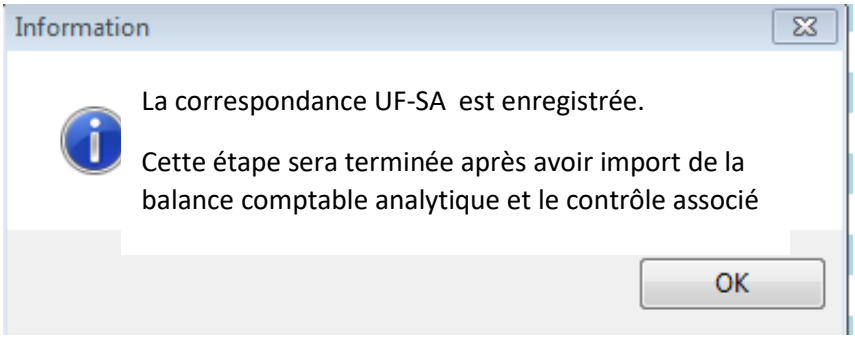

5.5.8 Fin de l'étape « Réaliser la correspondance UF-SA »

La balise de l'étape « Réaliser la correspondance UF-SA » passe au vert si la correspondance UF-SA est réalisée avec succès (le rapport de validation ne comprend plus d'erreur).

5.6 REALISER LES RETRAITEMENTS ANALYTIQUES

5.6.1 Objectifs de cette étape

3 onglets sont générés :

- **L'onglet « 6-Retraitement »** permet de visualiser les affectations issues de la BCA après application de la correspondance UF-SA, de la normalisation des comptes et **des règles d'affectation** du classeur ARCAnH
  - ❖ En ligne : les comptes issus de la BCA *sauf les comptes de personnel regroupés*
  - ❖ En colonne : les SA paramétrées dans ARCAnH

  Les modifications se font dans cet onglet uniquement par ajout de nouvelles lignes et saisie de commentaires.
- **L'onglet « Détail_BCA_SA »** contient les éléments issus de la BCA ainsi que les SA et les comptes RTC correspondants. Il permet de comprendre les regroupements de comptes et d'UF réalisés dans l'onglet 6-Retraitement. Il s'agit d'un onglet **informatif**, il n'est pas demandé de saisie dans cet onglet.
- **L'onglet « Détail_REGUL »** donne le détail des affectations par SA pour les SA REGUL. Il s'agit d'un onglet **informatif**, il n'est pas demandé de saisie dans cet onglet.

Les objectifs de cette étape sont :

- Imputer **les montants restant à affecter, après application automatique des règles d'affectation du classeur ARCAnH**
- **Réaliser d'autres modifications** sur les imputations par section et/ou par compte
- Réaliser les corrections analytiques **pour annuler les SA REGUL**

Une fois les retraitements réalisés, les informations de l'onglet seront **déversées dans les onglets 2-PC et 3-SA du RTC.**

5.6.2 Actions à réaliser

5.6.2.1 Réaliser des retraitements Analytiques

Le classeur généré à ce stade est verrouillé. Pour toute modification, **l'utilisateur ajoute des lignes de modification et des commentaires dans l'onglet « 6-retraitement ». Pour créer une ligne de modification, il convient de se positionner** sur la cellule d'un compte analytique puis en cliquant sur le bouton **« Ajouter MODIF ».** La ligne ajoutée de traiter les :

- ➢ **Montants « restant à affecter »**
  - Identifier dans la colonne « **Restant à affecter** » les charges et produits n'ayant pas pu être affectés, après application des règles d'affectation
  - Répartir le restant à affecter sur les sections adéquates en ajoutant des lignes,
    - o Poursuivre les corrections tant qu'il reste des lignes avec une cellule **rouge** dans la **colonne « Montant imputé sur les sections »**
- ➢ **Montants sur les SA REGUL** : Ajouter des lignes pour annuler les imputations sur les SA REGUL et les affecter sur les sections correspondantes
- ➢ **Autres corrections analytiques** souhaitées par l'établissement

5.6.2.2 Descriptif des règles appliquées dans l'onglet 6-Retraitement

Dans la colonne « Règles », les lettres suivantes indiquent comment le logiciel a imputé les montants de la BCA sur les SA, compte tenu des règles d'affectation du classeur ARCAnH, et l'origine éventuelle des montants à retraiter :

- **Mode A : Le compte BCA suit les « consos UF »,** c'est-à-dire que pour imputer les charges de ce compte dans les SA de l'établissement on tient compte des montants qui ont été liquidés en cours d'année dans chacune des UF.
    - Pour un compte donné, l'UF et sa correspondance SA a une ***modalité « Ouvert » - imputation possible***
    - L'ensemble des montants du compte sont imputées sur les SA « ouvertes »

- **Mode B : Le compte est imputé sur une SA définie par le guide**
    - Cela correspond à la ***modalité « Auto ».***
    - Pour un compte donné, peu importe l'affectation dans la BCA, l'ensemble des montants est affecté à la cellule ***« orange – Auto »***
    - Attention***, si la section attendue pour l'imputation automatique n'est pas paramétrée*** en amont, le montant est affecté dans la colonne « Montant à retraiter »

- **Mode C : Le périmètre des SA autorisées est restreint par le guide**
    - Pour un compte et une SA donnée, ***la modalité est « fermée » et il existe une seule section « Solde » pour ce compte,*** le montant est affecté à la cellule en jaune correspondant à la section « Solde » et non à la SA utilisée dans la BCA
    - Attention***, si la section attendue pour le solde n'est pas paramétrée*** en amont, le montant est affecté dans la colonne « Montant à retraiter »

- **Mode D *:* La règle de gestion ne peut être automatisée**
    - Le croisement compte/ UF-SA de la BCA a une modalité « Fermé ».
        - Il n'existe pas section « Solde » ni de section « Automatique »
        - Le montant ne peut être affecté automatiquement et il est mis dans la colonne « Montant à retraiter »
    - L'établissement doit corriger manuellement dans les SA pour ce compte

5.6.2.3 Contrôler

- Lancer le contrôle de la phase en cliquant sur « Contrôler ».

5.6.2.4 Déversement dans le classeur ARCAnH

Déverser les charges et produits dans les onglets 2-PC et 3-SA en cliquant sur « Déverser dans RTC ».

5.6.2.5 Interactions avec les autres écrans

L'utilisateur peut être amené à revenir aux étapes précédentes pour corriger : un compte comptable, une correspondance UF-SA, paramétrer une nouvelle section… Il faudra alors relancer les contrôles pour chaque étape pour accéder de nouveau à l'onglet 6-Retraitement.

5.6.3 Descriptif général de l'écran « Retraitements Analytiques »

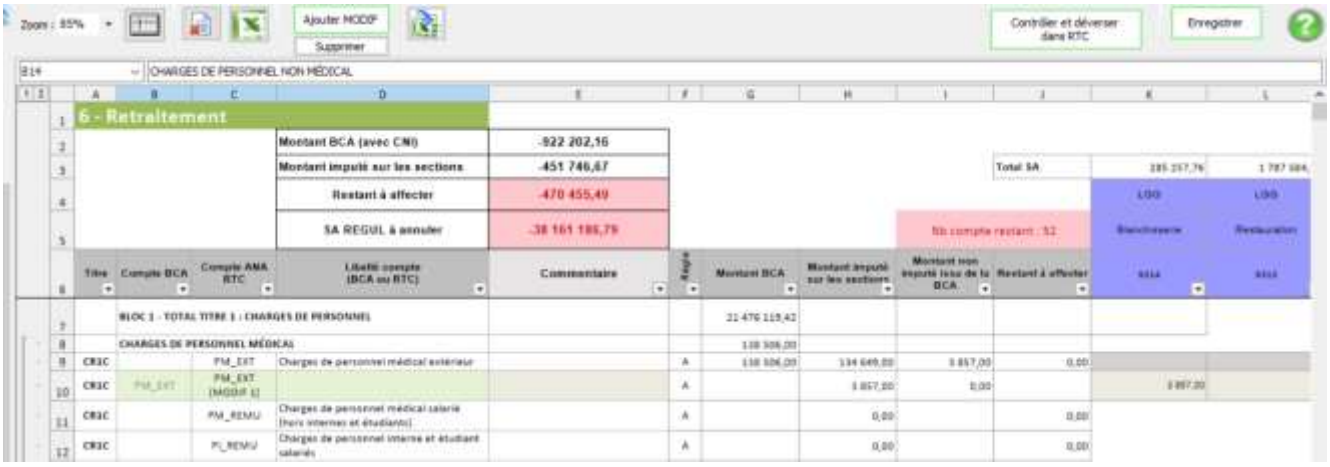

5.6.3.1 Les fonctionnalités disponibles

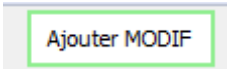

: Permet de corriger les lignes générées automatiquement par le logiciel qui sont en lecture seule. Il faut cliquer sur la ligne du « compte ANA RTC » pour pouvoir ajouter une modification

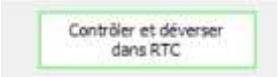

: Permet de vérifier les données avant déversement dans le classeur ARCAnH et de remplir les onglets 2-PC et 3-SA

: Permet de grouper ou dégrouper les comptes selon 3 principaux blocs : Bloc 1 – Total titre A : Charges de personnel ; Bloc 2 : Comptes sans normalisation ; Bloc 3 : Comptes avec normalisation

5.6.3.2 Descriptif des lignes de l'onglet 6-Retraitement

En lignes, l'onglet présente tous les comptes du PC RTC, qu'ils soient utilisés ou non par l'établissement.

Les comptes sont distingués en 3 blocs :

- **BLOC 1- Titre1 Charges de personnels** : les comptes BCA sont regroupés par poste de charge
- **BLOC 2 - Comptes sans normalisation** : affectation automatique par le logiciel / 1 compte BCA → 1 compte RTC
- **BLOC 3 : Les comptes avec normalisation** : correspondance réalisée par l'utilisateur dans l'étape « Normaliser les comptes » / 1 compte BCA → 1 ou n compte/s RTC

Vue regroupée :

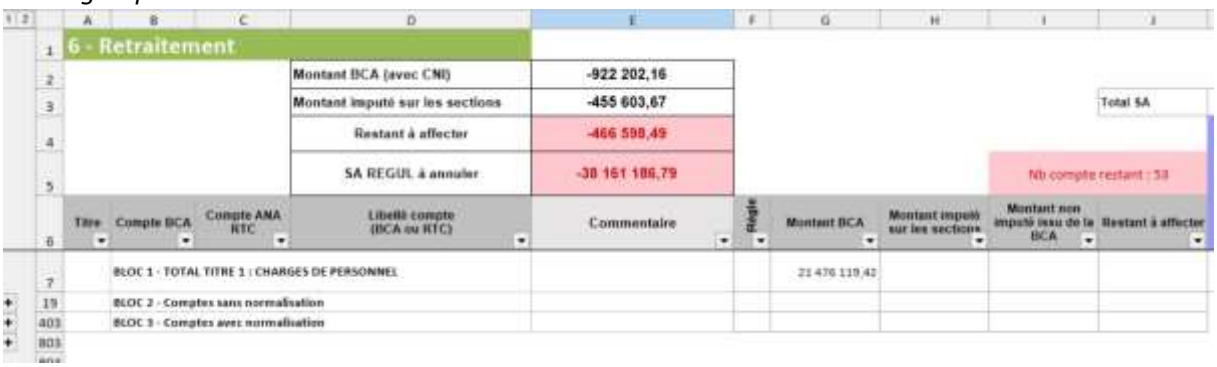

Les lignes générées à l'ouverture sont en lecture seule. Pour réaliser des corrections, l'établissement pourra uniquement ajouter une ligne de modification, grâce au bouton « Ajout MODIF », afin de tracer les corrections ou revenir aux étapes précédentes.

5.6.3.2.1 Descriptif du Bloc 1- Titre1 Charges de personnels

La liste des comptes du bloc du titre 1 a évolué : les postes de sages-femmes (SF), permanence des soins (6425+6452PDS) et le compte 647MEDTR – Autres charges sociales de médecine du travail et pharmacie font leur apparition. Ces comptes sont des évolutions du PC et des comptes analytiques.

Les comptes de la BCA, ayant un compte analytique RTC correspondant, sont directement **regroupés dans un des 8 postes de charges de personnel (PM_EXT, PS_REMU, etc…)**.

Il est rappelé que dans la normalisation des comptes, il n'est pas autorisé de déverser un compte de la BCA vers plusieurs comptes analytiques de charges de personnel. Sans cette condition, l'agrégat proposé ici ne serait pas possible. Il n'y a pas de détails par compte BCA, par rapport aux autres blocs.

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)
	TOTAL TITRE 1 : CHARGES DE PERSONNEL		
	CHARGES DE PERSONNEL MÉDICAL		
CR1C		PM_EXT	Charges de personnel médical extérieur
CR1C		PM_REMU	Charges de personnel médical salarié (hors internes et étudiants)
CR1C		PI_REMU	Charges de personnel interne et étudiant salariés
	CHARGES DE PERSONNEL NON MÉDICAL		
CR1C		PA_EXT	Charges de personnel non médical médical extérieur
CR1C		PA_REMU	Charges de personnel non médical salariés
CR1C		PS_EXT	Charges de personnel soignant extérieur
CR1C		PS_REMU	Charges de personnel soignant salariés
CR1C		6475MEDTR	Autres charges sociales de medecine du travail et pharmacie

5.6.3.2.2 Descriptif du Bloc 2 – comptes sans normalisation

Cette partie concerne uniquement les comptes BCA pour lesquels le **logiciel a pu affecter automatiquement une correspondance** lors de l'étape « Normaliser les comptes ».

Exemple 1 : compte BCA=602211 ➔ compte comptable RTC =602211

Exemple 2 : compte BCA=602110 ➔ compte comptable RTC =60211

Exemple 3 ci-dessous : compte BCA =7718100 ➔ compte comptable RTC =771.

En face du compte BCA, correspondance automatique avec un compte ANA RTC

6 - Retraitement

Montant BCA (avec CNI)	-922 202,16
Montant imputé sur les sections	-922 202,16
Restant à affecter	0,00
SA REGUL à annuler	999,95

									Total SA	###########	-5 209 813,15	-411 638,12
										CNI_PND	CNI_PND	CNI_PND
										Déductibles Produits de l'activité hospitalière	Déductibles Recettes liées aux Act. Subs. et BCRA	Incorporation et Produits non déductibles Par nature
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
CR3P	H76880000	768	Autres produits financiers		B	-24,91	-24,91	0,00	0,00			-24,91
CR3P	H77180000	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		B	-162,60	-162,60	0,00	0,00			-162,60
CR3P	H77181000	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		B	-110 797,05	-110 797,05	0,00	0,00			-110 797,05

Le logiciel affiche également les comptes ANA RTC non utilisés par l'établissement. Ces lignes ont un montant BCA à 0 et sont en lecture seule. Elles sont à titre d'informations.

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	HSS
CR2C		6011+60311	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique		A		0,00	0,00		
CR2C		60215PSL+60321SPSL	Consommations de produits sanguins labiles		A		0,00	0,00		
CR2C		60215HPSL+60321SHPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles		A		0,00	0,00		

5.6.3.2.3 Vue détaillée sur le Bloc 3 – Comptes avec normalisation

Cette partie concerne uniquement les comptes BCA pour lesquels l'utilisateur a dû réaliser une normalisation. 2 cas seront distingués dans le logiciel :

- Le cas pour une correspondance 1➔1
  Exemple 1 : compte BCA=611131 ➔ compte comptable RTC =611131

- Le cas pour une correspondance 1➔N
  Exemple 2 : compte BCA=606251 ➔ comptes comptables RTC =60625FINFO et 60625FBURE

5.6.3.2.3.1 Cas d'une normalisation avec une correspondance 1➔1

Dans ce cas, un compte BCA correspond à un et un seul compte comptable RTC.

Le logiciel génère 3 lignes à l'ouverture, en lecture seule, pour un même compte BCA, dans l'onglet 6_retraitement **:**

- ❖ La ligne du compte BCA initial avec les imputations de l'établissement.
- ❖ Une ligne **ANNUL** reportant en négatif toutes les imputations de l'établissement.
- ❖ Une ligne **NORM1**, avec le compte analytique RTC correspondant et avec application des règles d'affectations du RTC. Les couleurs d'imputations du classeur ARCAnH sont affichées sur cette ligne.

- **Exemple 1 :** Toutes les affectations de l'établissement sont autorisées et reportées sur la ligne NORM1.

Partie basse - compte de la BCA avec correspondance compte RTC								Blanchisserie	Restauration
Compte BCA	**Compte ANA RTC (3-SA)**	**Libellé compte (BCA ou RTC)**	**Régles**	**Montant BCA**	**Montant imputé sur les sections**	**Montant non imputé issu de la BCA**	**Restant à affecter**	9314	9313
CAS 1 pour 1									
H611131		laboratoires hors nomenclature BHN RIHN		700	700,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	300,00 €
H611131 ANNUL					-700,00 €	0,00 €		-400,00 €	-300,00 €
H611131 (NORM 1)	61113	Laboratoires	A		700,00 €			400,00 €	300,00 €

Ligne finale avec la correspondance du compte ANA RTC, sur lequel le montant est imputé sur les sections

Le montant « Restant à affecter » est nul sur la ligne compte BCA initiale : toutes les affectations de l'établissement ont été autorisées.

- Exemple 2 : Toutes les affectations de l'établissement ne sont pas autorisées et seule une partie est reportée sur la ligne NORM1

Partie basse - compte de la BCA avec correspondance compte RTC								Blanchisserie	Restauration
Compte BCA	Compte ANA RTC (3-SA)	Libellé compte (BCA ou RTC)	Régles	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314	9313
CAS 1 pour 1									
H611131		laboratoires hors nomenclature BHN RIHN		700	700,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	300,00 €
H611131 ANNUL					-700,00 €	0,00 €		-400,00 €	-300,00 €
H611131 (NORM 1)	61113	Laboratoires	A		400,00 €			400,00 €	

Le montant imputé sur les sections ne correspond pas à celui de la BCA : il apparaît donc en rouge

Le « montant non imputé issu de la BCA» est non nul

Le montant « Restant à affecter » est non nul

Dans ce cas, l'établissement doit ventiler le montant de charges « Restant à affecter » sur les sections souhaitées, à l'aide d'une ligne MODIF.

5.6.3.2.3.2 Cas d'une normalisation avec une correspondance 1 ➔N

Dans ce cas, un compte BCA correspond à plusieurs comptes comptables RTC. L'établissement a splitté / fait correspondre le compte BCA entre plusieurs comptes RTC dans l'étape « Normaliser les comptes ».

Principe d'imputation sur les comptes comptables RTC :

- **<u>Le logiciel ne peut pas recopier les imputations de la BCA sur les comptes comptables RTC correspondant.</u>** En effet, dans l'étape « Normaliser les comptes », les montants par compte comptable RTC ne sont pas indiqués.
- **L'établissement <u>devra donc répartir les montants du compte BCA sur les différents comptes comptables RTC et sections d'analyse</u>. Le logiciel va créer les lignes « à vide » pour permettre ces imputations :**

Le logiciel génère plusieurs lignes à l'ouverture pour un même compte BCA dans l'onglet « 6_retraitement »:

- ❖ La ligne du compte **BCA** initial avec les imputations de l'établissement - *en lecture seule*
- ❖ Une ligne **ANNUL** reportant en négatif toutes les imputations de l'établissement - *en lecture seule*
- ❖ Une/des lignes de normalisations (NORM1, NORM2,…) correspondant aux comptes analytiques du RTC, sans montant – *en écriture.* Les couleurs d'imputations du classeur ARCAnH sont affichées sur cette ligne. L'établissement peut directement saisir les imputations dans les nouvelles lignes NORM.

Exemple : cas d'un compte BCA splitté vers 2 comptes comptable RTC

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Régle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314
CR4C	**H68112000**		**DOT AMORT IMMO CORP**			367 153,68	367 153,68		367 153,68	
CR4C	H68112000 ANNUL						-367 153,68			
CR4C	H68112000 (NORM 1)	681118 (MODIF 1)	Autres immobilisations incorporelles		B		0,00	0,00		
CR4C	H68112000 (NORM 2)	681113 (MODIF 1)	Frais d'études, de recherche et de développement		B		0,00	0,00		

Le montant imputé (ligne H68112000+H68112000 ANNUL + H68112000 NORM 1 + H68112000 NORM 2) sur les sections =0. Il ne correspond pas à celui de la BCA : il apparaît donc en rouge

Le « montant non imputé issu de la BCA» **est nul : aucun montant ne peut être imputé sur les sections**

Le montant « Restant à affecter » est non nul car l'établissement doit répartir ce montant sur les 2 comptes comptables

Saisie à réaliser directement sur la ligne NORM1 et NORM2 et les SA

5.6.3.3 Descriptif des colonnes

On distingue :

- Des colonnes relatives aux montants totaux (*nombre de colonnes fixes*)
- Des colonnes relatives aux sections (*nombre de colonnes selon le paramétrage de l'ES*) :
  - Les sections paramétrées dans la phase « Paramétrage » ARCAnH RTC
  - Les SA REGUL à la fin
  - Les SA CNI-PND à la fin (SA figurant dans l'onglet 2-PC)

5.6.3.3.1 Focus colonnes fixes relatives aux montants totaux :

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Régle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter
			Total Titre 1 : Charges de personnel						
			Charges de Personnel Médical						
CR1C	H621130	PM_EXT	Charges de personnel médical extérieur		A	1 525 562,13	1 525 562,13	0,00	0,00
CR1C	H621131	PM_EXT	Charges de personnel médical extérieur		A	-669,79	-669,79	0,00	0,00
CR1C	H6421110	PM_REMU	Charges de personnel médical salarié (hors internes et étudiants)		A	4 488 075,89	4 488 075,89	0,00	0,00

Rappel du titre, du compte BCA, du compte analytique RTC, du libellé du compte BCA ou RTC

Règle du compte analytique

Montant imputé sur les sections. *Recalculé en cas de modifications*

Zone saisissable notamment en cas de modification

Montant figé issu de la BCA

Montant figé non imputé issu de la BCA ; calculé une fois à l'ouverture

Restant à affecter : *recalculé en cas de modifications.*

- En bleu : montant calculé une seule fois à l'ouverture
- En rose : montant recalculé en cas de modification
- **La colonne « Restant à affecter » devra être nulle pour que les données puissent être déversées vers les onglets d'ARCAnH.**

5.6.3.3.2 Focus sur les colonnes Regul et CNI_PND situées tout à droite

Montant BCA (avec CNI)	-922 202,16
Montant imputé sur les sections	-922 202,16
Restant à affecter	0,00
SA REGUL à annuler	-0,05

Les SA Regul devront être annulées pour pouvoir déverser dans ARCAnH

5.6.3.4 Affichage des règles d'affectations RTC

5.6.3.4.1 Rappel du principe des règles d'affectation

L'imputation des charges et produits aux sections d'analyse n'est pas libre. Des règles sont régies par l'ATIH avec pour objectif de :

- Distinguer les charges dédiées au soin des charges liées à la logistique, et ainsi favoriser la connaissance d'un coût médical ;
- D'être harmonisé entre établissements et avec l'étude nationale des coûts (ENC).

Des règles d'affectation sont propres pour chaque compte analytique. Par conséquent, la section sur laquelle un compte analytique est autorisé peut être différente de l'imputation par UF déjà réalisée dans la BCA.

Les règles d'imputations, correspondant **au croisement compte comptable et section d'analyses** sont indiquées dans l'onglet 2-PC et 3-SA du classeur ARCAnH à l'aide de couleurs. **Les 4 règles d'imputations** correspondants à chaque couple [compte (ligne) x SA (colonne) sont :

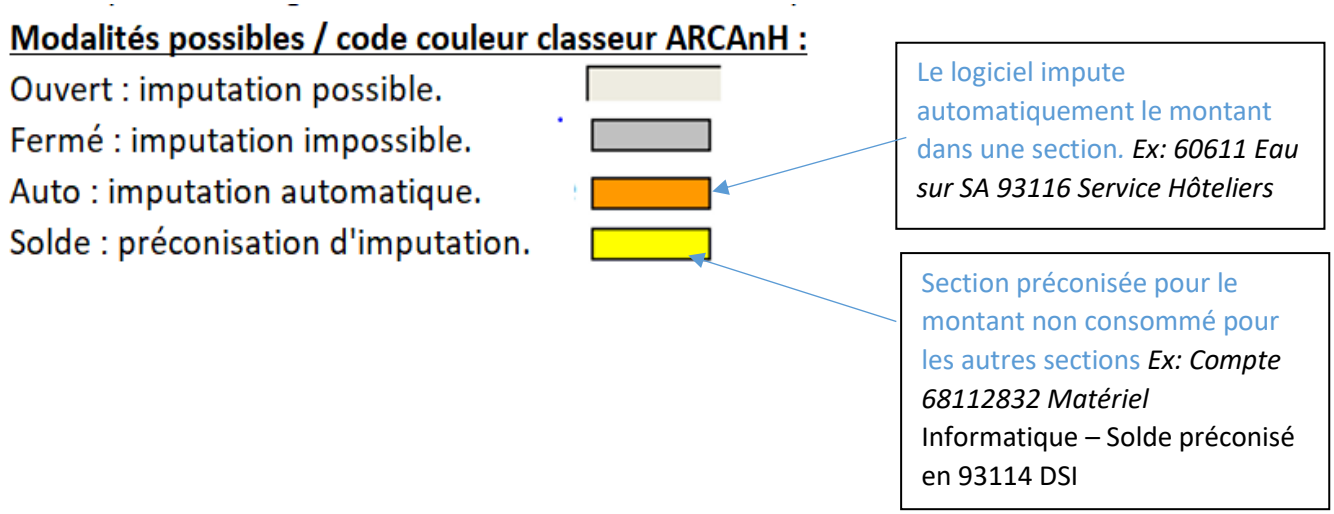

5.6.3.4.2 Impact dans l'onglet 6-Retraitement

Les couleurs et règles de l'onglet 2-PC et 3-SA sont affichées par le logiciel pour chaque couple à l'ouverture du classeur mais également pour tout ajout d'une ligne de modification.

5.6.3.5 Traitements réalisés par le logiciel pour les affectations

5.6.3.5.1 Principes :

- **Pour chaque couple compte BCA x SA, le logiciel teste s'il a le droit d'affecter le montant** à ce croisement compte BCA/ SA**, compte tenu des règles d'affectation du RTC.**
- Selon les modalités possibles et l'affectation compte/UF de la BCA, des règles de gestions sont appliquées par le logiciel et renseignées dans **la colonne « Règles ».**
- L'imputation initiale de l'ES n'est pas visible dans cet onglet

Cf. Paragraphe précédent sur "Descriptif des règles appliquées dans l'onglet 6-Retraitement »

De façon générale, à l'ouverture de l'onglet, les traitements suivants sont appliqués :

- ***Si le couple BCA x SA est autorisé***, ie l'imputation est possible (brun tanné) :
    - Le montant est affecté sur la section et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections »
    - La colonne « Règles » indique le *mode A*, si l'ensemble des montants du compte sont imputées sur les SA « ouvertes »

- **Si *le couple BCA x SA* n'est pas autorisé,** ie l'imputation est fermée, impossible (grisé) :
    - **Si pour ce compte BCA, l'imputation est automatique SA** : le montant est affecté sur cette SA unique et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections », même si l'imputation de l'établissement est différente. La colonne « Règles » indique *le mode B.*
    - **S'il n'y a pas une SA unique d'imputation pour ce compte BCA** et **s'il y a une SA solde** : le montant est affecté sur la SA solde et le montant est affecté sur la section et comptabilisé dans la colonne « montant imputé sur les sections
        - La colonne « Règles » indique le *mode C*
    - **S'il n'y a pas une SA unique d'imputation pour ce compte BCA et s'il n'y a pas de SA solde** : le montant n'est pas affecté sur la section et il est comptabilisé dans les colonnes « Montant non imputé issu de la BCA » et « Restant à affecter »
        - Quand le « Restant à affecter » est non nul il apparaît en rouge
        - La colonne « Règles » indique le *mode D*

La ligne est en lecture seule et les modifications doivent être uniquement réalisées en cliquant sur le bouton « Ajout MODIF » pour ajouter une ligne de modification.

5.6.3.5.2 Focus sur les règles d'affectations des SA REGUL

Les SA REGUL sont ouvertes à la saisie sur tous les comptes à l'exception de ceux ayant une imputation automatique.

5.6.3.5.3 Exemples

- Exemple 1 : Toutes les affectations de l'établissement issues de la BCA sont autorisées

								LGG	LGG	LGG
Partie haute - compte de la BCA = compte RTC								Blanchisserie	Restauration	Services hôteliers
Compte BCA	**Compte ANA RTC (3-SA)**	**Libellé compte (BCA ou RTC)**	**Régles**	**Montant BCA**	**Montant imputé sur les sections**	**Montant non imputé issu de la BCA**	**Restant à affecter**	9314	9313	93116
Cas C : sans montant à retraiter - A l'ouverture										
H611150	61115	Consultations spécialisées	A ou B	2000	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €		1 900	100

Le montant imputé sur les sections correspond à celui de la BCA.

Le montant « Restant à affecter » est égal à 0.

- Exemple 2 : Des affectations de l'établissement issues de la BCA ne sont pas autorisées

								LGG	LGG	LGG
Partie haute - compte de la BCA = compte RTC								Blanchisserie	Restauration	Services hôteliers
Compte BCA	**Compte ANA RTC (3-SA)**	**Libellé compte (BCA ou RTC)**	**Régles**	**Montant BCA**	**Montant imputé sur les sections**	**Montant non imputé issu de la BCA**	**Restant à affecter**	9314	9313	93116
Cas D : avec montant à retraiter - A l'ouverture										
H611150	61115	Consultations spécialisées	C ou D	3000	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 900	100

Le montant imputé sur les sections ne correspond pas à celui de la BCA : il apparaît donc en rouge

Le « montant non imputé issu de la BCA» est non nul

Le montant « Restant à affecter » est non nul

5.6.4 Descriptif de l'onglet « Détail_BCA_SA » : Aide à la réalisation des retraitements analytiques

Le logiciel génère, en parallèle de l'onglet 6-Retraitement, un onglet informatif « Détail_BCA_SA », il n'est pas demandé de saisie dans cet onglet.

Il permet de comprendre les regroupements de comptes et d'UF réalisés dans l'onglet 6-Retraitement et le détail de regroupement.

Il contient des éléments des différentes étapes :

- Balance comptable analytique : compte BCA, le libellé BCA, le montant BCA, l'UF
- Correspondance UF-SA : SA, libéllé SA correspondant à l'UF
- Normalisation des comptes : compte analytique RTC et le compte RTC correspondant au compte BCA, sauf si la correspondance est de 1➔ n

Dans le cas d'un compte avec normalisation, correspondance 1 compte BCA ➔ n comptes analytiques RTC : la ligne du compte BCA indique pour la colonne compte ana RTC indique : *« Non disponible, correspondance à réaliser dans l'onglet Retraitement Comptable »*

Compte BCA	Libellé BCA	Montant BCA	UF	SA	Libellé SA	Compte ana RTC	Compte RTC
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	15 788,97	-000	REGUL_01	Regul 01	Non disponible, correspondance à réali	
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	28 962,28	A100-001	9342111	Chirurgie générale	Non disponible, correspondance à réali	
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	537,95	A100-002	9341416	Surveillance contin	Non disponible, correspondance à réali	
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	3 304,54	A100-003	934142	Soins intensifs méd	Non disponible, correspondance à réali	

5.6.5 Descriptif de l'onglet « Détail_REGUL» : Aide à la réalisation des retraitements analytiques

Le logiciel génère, en parallèle de l'onglet 6-Retraitement, un onglet informatif « Détail_REGUL », il n'est pas demandé de saisie dans cet onglet.

Il permet de visualiser le détail des sections REGUL qui ne sont pas annulées, ie dont la somme des lignes par compte est différente de 0.

	A	B	C	D
1	Nom_REGUL	Compte BCA	Montant BCA	
2	REGUL_01	H60211000	673,54	
3	REGUL_01	H70611001	-0,01	
4	REGUL_01	H70621011	-0,07	
5	REGUL_56	H70611011	0,03	

5.6.6 Comment réaliser des modifications dans l'onglet 6-Retraitement

5.6.6.1 Principe général

L'établissement doit créer de nouvelles lignes pour toute correction/modification dans cet onglet : corriger le montant restant à affecter afin : **d'imputer le montant restant à affecter sur les SA, annuler les SA Regul, corriger des affections analytiques** (*cf. section sur les actions à réaliser).*

1. **Se positionner sur la ligne avec le compte analytique RTC** dont il souhaite apporter des modifications, avant de cliquer sur le bouton « Ajouter MODIF ».

Exemple : Bloc 3 – Comptes avec normalisation, cliquer sur la cellule 61223-Compte ANA RTC

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Régle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections
CR3C	H61229460		SOGELEASE 532814-00 (MAT.MED)			907,37	907,37
CR3C	H61229460 ANNUL						-907,37
CR3C	H61229460 (NORM 1)	61223	Crédit-bail mobilier- Matériel biomédical		A		907,37

- Sinon le message suivant apparait :

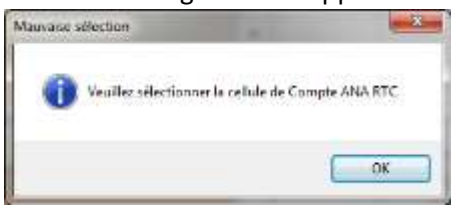

2. Cliquer sur le bouton **« Ajouter MODIF »**

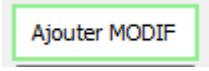

   a. Une ligne est rajoutée en dessous du compte analytique
   b. Le nombre de lignes MODIF n'est pas limité.

3. Saisir les montants par SA, positifs ou négatifs ainsi qu'un commentaire

Exemple : Bloc 3 Comptes avec normalisation : nouvelle ligne 61223 (MODIF 1) et saisie de montant sur les SA pour une correction analytique de -300€ sur SA Chir et 300€ sur SA Unité hospit temp.

			SA REGUL à annuler	-0,05						Unité d'hospitalisation temporaire - Service de Porte - HC	Chirurgie générale et spécialités indifférenciées - unité mutualisée
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Régle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9341501	9342111
CR3C	H61229460		SOGELEASE 532814-00 (MAT.MED)			907,37	907,37		0,00		481,80
CR3C	H61229460 ANNUL						-907,37				-481,80
CR3C	H61229460 (NORM 1)	61223	Crédit-bail mobilier- Matériel biomédical		A		907,37	0,00			481,80
CR3C	H61229460 (NORM 1)	61223 (MODIF 1)			A		0,00	0,00		300,00	-300,00

Attention : Les lignes ajoutées dans cette phase ne sont pas ajoutées dans les étapes amont dans la BCA.

La modification est OK lorsque la somme du montant imputé sur les sections

(*Ligne d'origine + ligne ANNUL + ligne NORM +lignes MODIF*) égal au montant BCA.

5.6.6.2 Exemple de retraitement dans la partie Titre 1 – charges de personnel

La correction sur les charges de titre 1 se fait, par ajout de lignes**, sur un niveau agrégé des postes de charges.**

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter
	BLOC 1 - TOTAL TITRE 1 : CHARGES DE PERSONNEL					21 350 239,74			
	CHARGES DE PERSONNEL MÉDICAL					138 506,00			
CR1C		PM_EXT	Charges de personnel médical extérieur		D	138 506,00	134 649,00	3 857,00	0,00
CR1C	PM_EXT	PM_EXT (MODIF 1)			D		3 857,00	0,00	

Attention : il faut penser à modifier les ETP en correspondance avec les corrections de charges de personnel

5.6.6.3 Exemple de retraitement dans le BLOC 2- Comptes sans normalisation

Dans l'exemple ci-dessous, issu de l'onglet, l'établissement ventile dans sa BCA : 5048,09€ sur la SA Pharmacie et 1500€ sur la SACG.

Compte BCA	Libellé BCA	Montant BCA	UF	SA	Libellé SA
H62421100	TRANSPORT MALADE CORBIE	5 048,09	A300-010	9361	Pharmacie
H62421100	TRANSPORT MALADE CORBIE	1 500,00	A300-001	93111	Services administratifs à caractère gé

a) Avant corrections :

			SA REGUL à annuler	-0,05				Nb compte restant : 1		Services administratifs à caractère général
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93111
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248	Transports (hors transport d'usagers)		D	6 548,09	1 500,00	5 048,09	5 048,09	1 500.00

L'imputation n'est pas autorisée sur le compte ana RTC 6241+6242+6242+6248 pour la SA Pharmacie, donc :

1. Le montant imputé sur les sections apparait en rouge avant modification
2. Le restant à affecter est de 5048.09€ correspondant au montant sur la SA Pharmacie
3. La colonne « Règles » indique le code D, le logiciel ne peut pas mettre le montant non affecté sur une SA Solde ou une SA automatique
4. L'établissement peut créer une ligne MODIF et affecter le montant restant sur une section, afin de traçer les modifications.
5. Autre option : corriger en amont dans la BCA

b) Cas où la modification est réalisée avec succès :

Le montant restant à affecter a été imputé sur la SA Services Hôteliers sur une nouvelle ligne (MODIF 1) : la somme des montants imputés sur les sections est égale au montant BCA

			SA REGUL à annuler	-0,05						Services hôteliers
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93118
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248	Transports (hors transport d'usagers)		D	6 548,09	1 500,00	5 048,09	0,00	
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248 (MODIF 1)			D		5 048,09	0,00		5 048.09

c) Cas où la modification n'est pas complète

								Nb compte restant : 1		LGG Services hôteliers	LGG Services administratifs à caractère général
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sectio	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93118	93111
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248	Transports (hors transport d'usagers)		D	6 548,09	1 500,00	5 048,09	1 048,09		1 500.00
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248 (MODIF 1)			D		3 000,00	0,00			3 000.00
CR3C	H62421100	6241+6242+6247+6248 (MODIF 2)			D		1 000,00	0,00		1 000.00	

L'ajout de 2 nouvelles lignes de modification ont permis d'imputer 3000€ sur la SACG et 1000€ sur la SA Services Hôteliers. Il reste néanmoins 1048€ en « Restant à affecter » pour retrouver le montant de la BCA. Le montant imputé sur les sections reste donc en rouge.

5.6.6.4 Exemple de retraitement dans le BLOC 3 - Comptes avec normalisation

5.6.6.4.1 Pour les correspondances 1 ➔ 1

a) Avant correction

Dans la BCA : L'établissement a imputé 1537€ sur une UF correspondant à la SA Entretien maintenance sur le compte BCA H61060300.

Dans l'étape « Normaliser les comptes », le compte BCA H61063033 a été normé par l'établissement avec le compte ana RTC 6163 Assurance transport.

Onglet « Detail_BCA_SA » :

Compte BCA	Libellé BCA	Montant BCA	UF	SA	Libellé SA	Compte ana RTC	Compte RTC
H61603000	ASS AUTOMOBILE	1 537,49	A300-009	93118	Entretien-mainten	6163	6163

Onglet « 6_Retraitement » :

L'imputation est fermée sur la SA Entretien Maintenance et ne peut pas être imputée sur la ligne NORM1, générée par le logiciel après la normalisation (cellule grisée). Le « Restant à affecter » est de 1537€. Le « Montant imputé sur les sections » s'affiche en rouge.

			SA REGUL à annuler	-0,05				Nb compte restant : 2		Entretien-maintenance
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Flagre	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	93118
CR3C	H61603000		ASS AUTOMOBILE			1 537,49	0,00		1 537,49	
CR3C	H61603000 ANNUL						0,00			
CR3C	H61603000 (NORM 1)	6163	Assurance transport		0		0,00	1 537,49		

L'établissement doit ajouter une ligne de modification pour réaliser la correction

b) Correction réalisée avec succès

Après avoir cliqué sur « Ajout MODIF », l'établissement affecte le montant sur la SA Transport motorisé.

			SA REGUL à annuler	-0,05				Nb compte restant : 1		Transport Motorisé des patients (hors SMUR)
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Flagre	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	931172
CR3C	H61603000		ASS AUTOMOBILE			1 537,49	0,00		0,00	
CR3C	H61603000 ANNUL						0,00			
CR3C	H61603000 (NORM 1)	6163	Assurance transport		0		0,00	1 537,49		
CR3C	H61603000 (NORM 1)	6163 (MODIF 1)			0		1 537,49	0,00		1 537,49

5.6.6.4.2 Pour les correspondances 1 ➔ n

Exemple : cas d'un compte BCA splitté vers 2 comptes comptable RTC

a) Avant correction

Dans la BCA : L'établissement a imputé 367 153€ sur le compte BCA H6811200.

Dans l'étape « Normaliser les comptes », l'établissement a fait correspondre ce compte avec 2 comptes RTC : 68118 et 68113

N° compte BCA	Libellé compte BCA	Montant BCA	Conformité	A corriger	Titre	N° compte comptable RTC	Libellé compte comptable RTC	N° compte analytique R**	
H68112000	DOT AMORT IMMO CORP	367 153,68	Compte inexistant dans le RTC	Non					AJOUTER
H68112000 (NORM 1)				Non	CR4C	681118	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : Autres immobilisations incorporelles	681118	Supprimer
H68112000 (NORM 2)				Non	CR4C	681113	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : Frais d'étude, de recherche et de développement	681113	Supprimer

Dans l'onglet 6_retraitement, à l'ouverture : Le logiciel génère 2 lignes de normalisations correspondant aux comptes analytiques du RTC, sans montant, avec les couleurs d'imputations du classeur ARCAnH.

L'établissement peut modifier :

- soit directement sur les lignes NORM, sans ajout de nouvelles lignes.

- soit ajouter une ligne MODIF

Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	9314
CR4C	H68112000		DOT AMORT IMMO CORP			367 153,68	367 153,68		367 153,68	
CR4C	H68112000 ANNUL						-367 153,68			
CR4C	H68112000 (NORM 1)	681118 (MODIF 1)	Autres immobilisations incorporelles		B		0,00	0,00		
CR4C	H68112000 (NORM 2)	681113 (MODIF 1)	Frais d'études, de recherche et de développement		B		0,00	0,00		

b) Correction réalisée avec succès

Le montant BCA d'origine est réparti par saisie directe sur chaque ligne NORM, sur la SA SACG

			SA REGUL à annuler	-0,05				Nb compte restant : 2		Services administratifs à caractère général
Titre	Compte BCA	Compte ANA RTC	Libellé compte (BCA ou RTC)	Commentaire	Règle	Montant BCA	Montant imputé sur les sections	Montant non imputé issu de la BCA	Restant à affecter	61111
CR4C	H68112000		DOT AMORT IMMO CORP			367 153,68	367 153,68		0,00	367 153,68
CR4C	H68112000 ANNUL						-367 153,68			-367 153,68
CR4C	H68112000 (NORM 1)	681118 (MODIF 1)	Autres immobilisations incorporelles		B		300 000,00	0,00		300 000,00
CR4C	H68112000 (NORM 2)	681113 (MODIF 1)	Frais d'études, de recherche et de développement		B		67 153,68	0,00		67 153,68

5.6.7 Contrôler les données de l'onglet « 6-Retraitement »

5.6.7.1 Les vérifications réalisées lors du contrôle

En cliquant sur le bouton « Contrôler et déverser dans RTC »

, le logiciel vérifie **3 critères :**

1. **Le « Restant à affecter » global est égal à 0**
2. **Le montant « Restant à affecter » par compte égal à zéro**
3. **Le total des charges et des produits de type SA REGUL est égal à 0**

- **S'il reste des erreurs,** un message indique le type d'erreurs restant à corriger

- **Si les contrôles sont tous ok :**
  - Les données sont déversées automatiquement dans le classeur RTC
  - Le classeur RTC s'ouvre automatiquement
  - Le message suivant s'affiche

5.6.7.2 Les indicateurs pour contrôler les données

Des indicateurs sont en haut de l'onglet et **restent en rouge tant qu'ils ne sont pas à 0 :**

- **« Restant à affecter » :** Il est égal au Montant BCA (avec CNI) – Montant imputé sur les sections.

- « **SA REGUL à annuler** » : Il est égal au total des charges et produits des SA REGUL
  - Le total de chaque SA REGUL est visible en haut de l'onglet

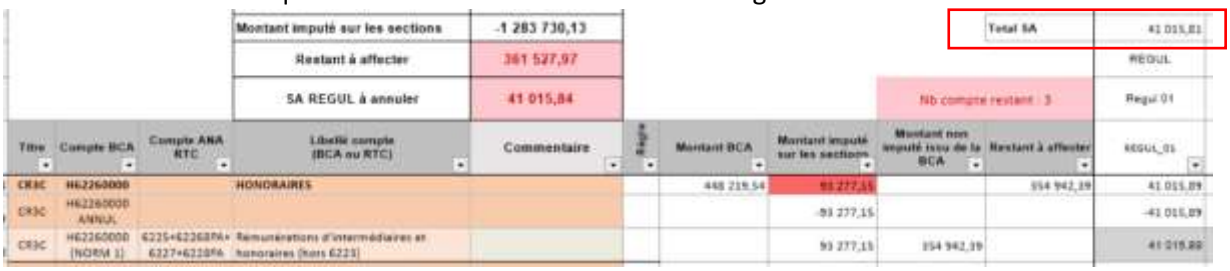

- **« Nb de compte restant** » : Indique le nombre de comptes pour lesquels le « Restant à affecte » est différent de 0

5.6.8 Déversement des données dans le classeur RTC

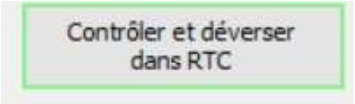

Ce bouton « contrôler et déverser dans RTC » enclenche :

- La vérification des indicateurs décrits ci-dessus
- Le déversement dans le classeur RTC dans les onglets 2-PC et 3-SA dès que les contrôles de l'étape « Réaliser les retraitements analytiques » sont ok.

5.6.8.1 Principes de remplissage des onglets 2-PC et 3-SA du classeur RTC

5.6.8.1.1 Principe général

- **Le logiciel additionne toutes les lignes d'un même compte analytique RTC** *(compte ANA RTC/ lignes NORM et MODIF)*

- Le logiciel prend les montants imputés par compte et par sections **de l'onglet « 6-Retraitement** » **sauf pour les charges de personnel**

- **Pour les charges de personnel, le logiciel se base sur l'onglet « 4-Normalisation »** du TIC pour remplir l'onglet 2-PC et non sur l'onglet « **6-Retraitement** ». En effet, l'onglet 6-Retraitement agrège les comptes de personnel. Or, l'onglet 2-PC nécessite le détail par compte.

5.6.8.1.2 Traitement des comptes mixtes CNI/ PND

5.6.8.1.2.1 Détection des comptes mixtes CNI/PND

- Un compte est mixte si :
  - Le compte est ouvert sur la colonne « Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges » dans 2-PC (CI_PAC)
  - Et si au moins un des comptes CNI PND est ouvert (CNI_PND_A, CNI_PND_H….)

Numéro de compte	Libellés des comptes	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déduct Recettes liées a Act. Subs. et RCI (H)
		CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R
Charges :					
7471	Fond d'intervention régional (FIR)				
7472	Subventions et participations versées au titre de la FIR	0			
74731	Subventions versées au SAMU- Centre 15				
74732	Subventions versées au SMUR				
7474	Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)	0			

- Liste des comptes mixtes pour lesquels les montants de produits déductibles et non déductibles sont reportés du TIC vers 2-PC : 709, 7471, 7475, 7477, 7485, 7486, 7488, 755, 756, 758, 7721, 7728, 777, 791.

5.6.8.1.2.2 Remplissage des comptes mixtes CNI/PND de l'onglet 2-PC

Pour les comptes mixtes, le logiciel déverse les montants de charges incorporables/ produits déductibles du TIC vers 2-PC ainsi que les montants des charges incorporables et non déductibles *(CNI PND).*

Habituellement, si l'établissement ne fait pas le TIC, pour les comptes mixtes, il doit ventiler manuellement, pour chaque compte mixte, la partie de charges incorporables/produits déductibles de la partie charges non incorporables/produits non déductibles.

Si l'établissement fait le TIC, le logiciel considère que l'établissement a réalisé le retraitement entre charges incorporables/produits déductibles d'une part et la partie charges non incorporables/produits non déductibles d'autres part. **L'établissement doit cependant vérifier la juste répartition entre les montants de charges incorporables/ Produit déductibles et les montants de charges non incorporables/ produits non déductibles dans 2-PC.**

5.6.8.1.3 Report des signes

- **Lors du déversement du TIC vers le 2-PC & 3-SA**

Le logiciel réalise des changements de signes dans certains cas, en orange dans le tableau ci-dessous. On note S le signe comptable = Débit – Crédit et S* le signe contraire = Crédit -Débit

Données	**BCA et onglet 6 TIC**	**CF dans ARCAnH**	**Montant balance dans 2-PC**	**Montant 3-SA**
Charges				
Comptes en 6 hors 609, 619, 629, 649CITS, PT3PMX9, PT3PIX9, PT3PSX9, PT3PAX9	**S**	**S**	**S**	**S**
Comptes 609, 619, 629, 649CITS, PT3PMX9, PT3PIX9, PT3PSX9, PT3PAX9	**S**	**S**	**S**	**S**
Produits				
Comptes en 7 hors 709	**S**	**S***	**S***	**S***
Comptes 709	**S**	**S***	**S***	**S***

En conséquence :

➢ **Dans 2-PC :**

Pour tous les comptes comptables en 6, le logiciel prend le signe du TIC.
Pour tous les comptes comptables en 7, le logiciel inverse le signe du TIC (x-1).

➢ **Dans 3-SA**

~~Pour les comptes 609, 619, 629, 649CITS, PT3PMX9, PT3PIX9, PT3PSX9, PT3PAX9, on inverse le signe (x-1).~~
~~Pour les autres comptes en 6, on garde le signe TIC~~
~~Les comptes en 7 sauf 709, on inverse le signe du TIC (x-1).~~
~~Le compte 709, on prend le signe du TIC.~~
Pour le RTC 2021 :
Pour tous les comptes comptables en 6, le logiciel prend le signe du TIC.
Pour tous les comptes comptables en 7, le logiciel inverse le signe du TIC (x-1).

➢ **Exemples illustratifs :**

	TIC	CF	2-PC	3-SA
611	100	100	100	100
609	-20	-20	-20	-20 (classé dans les comptes en 6 pour le RTC 2021)
	TIC	CF	2-PC	3-SA
741	-200	200 (Inversion)	200 (Inversion)	200 (Inversion)
709	20	20	20	-20 (classé dans les comptes en 7 pour le RTC 2021)

- **Rappel des signes entre le 2-PC et 3-SA**

L'établissement doit saisir :

Pour tous les comptes comptables en 6, il est attendu le signe Débit-Crédit (Signe TIC).
Pour tous les comptes comptables en 7, il est attendu le signe Crédit- Débit (inverse signe TIC).

5.6.8.2 Contrôles des données

Un tableau de recollement est disponible dans le bas de l'onglet 3-SA :

Total des charges – produits 3-SA	A-Formule dans le classeur
Total des charges – produits issues du TIC	B – à remplir par le logiciel
ECART	A-B – Formule dans le classeur
Date du dernier déversement	à remplir par le logiciel

Tableau ci-dessous obsolète

Vérification du déversement du TIC vers ARCAnH (tableau indicatif)		
Montant incorporables / déductibles de 3-SA	Avec signes ARCAnH	Avec signes TIC
Total des charges en 6 sans modification de signe entre TIC et 3-SA	45 438 983,21	45 438 983,21
Total des charges en 6 avec modification de signe entre TIC et 3-SA	191 857,79	-191 857,79
Total des charges en 7 sans modification de signe entre TIC et 3-SA	1 325 058,97	-1 325 058,97
Total des charges en 7 avec modification de signe entre 2-PC et 3-SA	0,00	0,00
SOUS-TOTAL des CI et produits déductibles de 3-SA	46 955 899,97	43 922 066,45
Montant non incorporable / non déductible de 2-PC	Avec signes ARCAnH	Avec signes TIC
PT3PMX9	0	0,00
PT3PIX9	0	0,00
PT3PSX9	0	0,00
PT3PAX9	0	0,00
609	0	0,00
619	0	0,00
629	0	0,00
Autres comptes en 6	-35 041,81	-35 041,81
709	0	0,00
Autres comptes en 7	44 809 226,75	-44809226,75
SOUS-TOTAL des CNI et PND saisis dans 2-PC	44 774 184,94	-44 844 268,56
TOTAL du déversement du TIC vers ARCAnH	91 730 084,91	-922 202,11
Montant dans 6-retraitement :		-922 202,16
Dernière date de déversement :		14-05-2020 14:51

6 IMPORT CF ET TIC DANS L'ONGLET 2-PC DU CLASSEUR RTC

Dans l'onglet 2-PC du classeur RTC, un bouton permet d'importer les données du TIC issues de l'onglet 6_retraitement (indépendamment de l'onglet 3-SA).

- **Si l'établissement souhaite importer son CF** :
  - L'import du TIC peut être fait à titre de contrôle
  - Si les colonnes CF sont remplies et que l'établissement clique sur « Importer le TIC » dans l'onglet 2-PC, les montants de la BCA normée du TIC rempliront la colonne « Import des montants balance pour contrôle » de l'onglet 2-PC.

- **Si l'établissement ne souhaite pas importer son CF** et que l'établissement clique sur « Importer le TIC », les montants de la BCA normée du TIC rempliront la colonne « Montant issu de la balance (A)» de l'onglet 2-PC.

7 IMPORT DU TIC DANS L'ONGLET 3-SA DU CLASSEUR RTC

Dans l'onglet 3-SA du classeur RTC, un bouton permet d'importer les données du TIC issues de l'onglet 6_retraitement (indépendamment de l'onglet 2-PC).

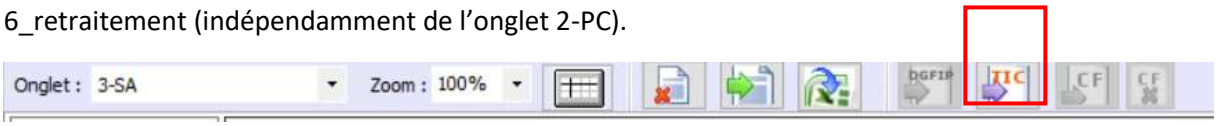

Avril 2022

ANNEXE 1

Correspondance des comptes 942 avec les comptes analytiques du RTC. Ils ont été mis à jour pour 2021.

N° de compte en 94	Libellé 94	N°de compte	Numéro de compte analytique
9472	Consommations de marchandises à caractère hôtelier et général	6072	6072+60372
9412	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôt	6012	6012+60312
9411	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère mé	6011	6011+60311
9423	Consommations d'alimentation	6023	6023+60323
94221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	60221	60221+60222+60223+60227+60228HPROT+603221+603222+603223+603227+603228HPROT
94222	Dispositifs médicaux d'abord	60222	60221+60222+60223+60227+60228HPROT+603221+603222+603223+603227+603228HPROT
94223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	60223	60221+60222+60223+60227+60228HPROT+603221+603222+603223+603227+603228HPROT
94227	Fournitures de dialyse	60227	60221+60222+60223+60227+60228HPROT+603221+603222+603223+603227+603228HPROT
94228	Autres fournitures médicales	60228RTC	60221+60222+60223+60227+60228HPROT+603221+603222+603223+603227+603228HPROT
94268	Consommations d'autres fournitures consommables	60268	60268+603268
942668	Consommations d'autres fournitures hôtelières	602668	602668+6032668
9428	Consommations d'autres fournitures suivies en stocks	6028	6028+60328
942181	Consommations d'autres produits à usage médical	60218CM	60218CM+603218CM
94217	Consommations d'autres produits de base	60217	60217+603217
942182	Consommations d'autres produits pharmaceutiques	60218SP	60218SP+603218SP
942268	Consommations de Autres DMI	602268	602268+6032268
94261	Consommations de combustibles et carburants	60261	60261+603261
942661	Consommations de couches, alèses et produits absorbants	602661	602661+6032661
94225	Consommations de Dispositifs médicaux d'endoscopie	60225	60225+603225
942261	Consommations de DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	602261	602261+6032261
94216	Consommations de fluides et gaz médicaux	60216	60216+603216
94263	Consommations de fournitures d'atelier	60263	60263+603263
942651	Consommations de fournitures de bureau	60265FBURE	60265FBURE+603265FBURE
942652	Consommations de fournitures informatiques	60265FINFO	60265FINFO+603265FINFO
94224	Consommations de Fournitures pour laboratoires et dispostifs de diagnostic in vitro	60224	60224+603224
94264	Consommations de fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	60264	60264+603264
942663	Consommations de linge et habillement	602663	602663+6032663
9471	Consommations de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	6071	6071+60371
942664	Consommations de matériel et fournitures à usage unique stérile	602664	602664+6032664
942662	Consommations de petit matériel hôtelier	602662	602662+6032662
94262	Consommations de produits d'entretien	60262	60262+603262
942151	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles	60215HPSL	60215HPSL+603215HPSL
942152	Consommations de produits sanguins labiles	60215PSL	60215PSL+603215PSL
94212	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue	60212	60212+603212
94211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la l	60211	60211+603211
94213	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	60213	60213+603213